

**Sortie de crise : Avis de tempête sur la magistrature**

MALI

**658**

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 03 AOUT 2020

**Malikilé**

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Boubou Cissé passe aux aveux**

**La mauvaise gouvernance, la corruption, le clientélisme sont des réalités**



**IBK : «Partez comme un Kéita !»**



**Mini gouvernement : Tiébilé Dramé et les cadres du PARENA à couteaux tirés ?**



**LIBÉREZ  
L'HONORABLE  
SOUMAÏLA  
CISSE !**

**ENSEMBLE NOUS POUVONS !**

<b>Une</b>	Boubou Cissé passe aux aveux : la mauvaise gouvernance, la corruption, le clientélisme sont des réalités	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Répression des manifestations du M5-RFP : Le régime se fait livrer du matériel et anti-émeute par deux pays voisins <b>P.10</b> Médiation de la CEDEAO : Et si IBK était lâché par la mission sous régionale ? <b>P.10</b> Crise sociopolitique malienne : LA CEDEAO inviterait-elle à un coup d'Etat au Mali? <b>P.11</b> L'ancien ministre Konimba Sidibé : "Le peuple malien ne se soumettra au diktat de personne ; il réglera en toute souveraineté son problème avec le régime corrompu de IBK" <b>P.11</b> L'Aïd : L'imam Dicko appelle à "chasser les démons de la division" <b>P.12</b> Mali : Des messages de paix pour une Tabaski au goût de crise politique <b>P.12</b> Décrispation de la crise au Mali : Des nominations prononcées à la Cour constitutionnelle <b>P.13</b> M5-RFP : «La démission d'un Président de la République est déjà arrivée au Mali » <b>P.13</b> Mali : Le Conseil Supérieur de la Magistrature désigne ses trois membres de la Cour Constitutionnelle <b>P.13</b> Grève des syndicats de la BDM : «Le DG de la BDM est du M5» <b>P.14</b> Koutiala : un mort et 5 blessés dans une attaque perpétrée contre le poste de contrôle <b>P.14</b> Niono : cinq militaires maliens tués, 5 autres blessés et des véhicules détruits dans une attaque à gomacoura <b>P.14</b>	
<b>Actualité</b>	Assassinat du docteur-pharmacien Abdourhamane Kodio à Kalaban-coura ACI : Le film ! <b>P.20</b> AGEROUTE : Maintenir le réseau routier à un état acceptable de circulation <b>P.23</b> Terrorisme Mali: Al-Qaïda revendique l'attaque qui a tué un soldat français <b>P.24</b>	
<b>Politique</b>	Attentat contre la Constitution au Conseil Supérieur de la Magistrature : Et revoilà Me TAPO ! <b>P.25</b> Gestion du Mali : L'écrivain Doumbi-Fakoly écrit à IBK. <b>P.28</b> IBK : «Partez comme un Kéïta !» <b>P.30</b> Mini gouvernement : Tiébilé Dramé et les cadres du PARENA à couteaux tirés ? <b>P.32</b> Sortie de crise : Avis de tempête sur la magistrature <b>P.33</b>	
<b>Culture &amp; société</b>	Tabaski 2020 : La sempiternelle poussée des prix du mouton <b>P.36</b>	
<b>International</b>	En Côte d'Ivoire : Hamed Bakayoko nommé Premier ministre par Alassane Ouattara <b>P.37</b> Coronavirus : Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest rouvrent leurs frontières aériennes <b>P.38</b>	
<b>Sport</b>	FIFA : Procédure pénale ouverte contre le président Gianni Infantino et le procureur suisse Michael Lauber <b>P.39</b> Afrique Mali : Officiel, la date de la reprise du championnat connue <b>P.40</b>	



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

# Boubou Cissé passe aux aveux : la mauvaise gouvernance, la corruption, le clientélisme sont des réalités

Il paraît que « toute crise a pour finalité de trouver une solution ». Ou j'ai mal entendu ce que Boubou Cissé a dit. Ou il est un adepte caché du charabia. Ou ce qu'il dit est confus dans sa propre tête. Or, Nicolas Boileau, homme de lettres français du 17<sup>ème</sup> siècle nous enseigne que « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ».

Et là, est le cœur du sujet : Boubou Cissé ne conçoit pas bien ce qui est attendu de lui et il n'est manifestement à la hauteur des missions qui lui sont assignées. Mais entendons-nous : il ne s'agit pas des missions pour servir les intérêts privés du président de la République ou les siens propres. Sous cet angle, peu de gens l'égalent au Mali tant il a su mettre en place, comme le dit le M5-RFP « **un système de prédation fondée sur la corruption et l'impunité qui ont gravement impacté l'ensemble des secteurs de la vie sociale,**



**économique, politique, administrative, culturelle et surtout la situation sécuritaire du Mali, voire de la sous-région ».**

En cela, Boubou Cissé s'est révélé être un orfèvre. En témoignent les scandales qui lui col-

lent à la peau comme le sparadrap du capitaine Haddock tels : les camions de 60 millions facturés à 188 millions à l'État, six parcelles de terrain valant 12 millions achetées à plus 6 milliards au député Hadi Niangadou un ami de Karim Keita, un blindé « en carton » évalué en moyenne à un milliard de nos francs, un marché de 2.3 milliards donnés de gré à gré à Sinsy Coulibaly...

Mais au-delà de gestion des intérêts privés, c'est l'échec et la carence la plus totale. A cet égard il est symptomatique de constater que Boubou Cissé ignorent les règles constitutionnelles de révocation d'un Premier ministre. Dans une interview accordée à la chaîne radiophonique allemande Deutsche Welle, Boubou Cissé n'a pas hésité à déclarer « **Oui, l'imam m'a parlé de (ma démission). Mais ma démission n'est pas à l'ordre du jour. Le président de la République est celui qui a cette prérogative-là, de nommer son Premier ministre et, éventuellement, de le faire démissionner s'il n'est pas satisfait. Il est le seul à pouvoir le faire. Pour l'instant, il ne m'a pas montré cela - au contraire. Nous sommes en totale phase par rapport à tout ce qui se passe, par rapport à la tentative de solution de sortie**





**de crise et le président de la République souhaite que je puisse continuer à m'occuper du programme de travail gouvernemental ».**

Boubou Cissé doit rapidement lire ou relire la Constitution du Mali et il saura que la révocation d'un premier ministre tient autant d'un décret présidentiel que du bon vouloir de l'Assemblée nationale. Cela s'appelle la motion de censure que semble ignorer notre premier ministre. Mais peut-on lui en tenir rigueur alors que nous savons qu'après une année de fonction, il n'a jamais daigné présenter une Déclaration de Politique Générale pour obtenir l'onction du parlement.

Mais on se rend aussi compte que M. Cissé est totalement déconnecté des réalités de la crise sociopolitique que connaît le Mali. C'est pourquoi, s'agissant d'une future rencontre avec le M5-RFP il n'hésite pas à dire « **Ça ne saurait tarder. Les contacts ont été établis avec certains des leaders, des rendez-vous ont déjà été fixés... c'est en cours** ». Or selon les responsables du Mouvement que nous avons contacté, c'est une fin de non-recevoir claire et sans ambiguïté qui a été réservée à la demande de rencontre de Boubou Cissé. Ce refus s'explique, selon ces responsables, par deux raisons principales. La première est que le M5-RFP ne reconnaît pas Boubou Cissé comme premier ministre du Mali en raison des conditions et du contexte de sa nomination. Mais, et c'est la seconde raison, pour les amis de l'Imam Mahmoud Dicko, Boubou Cissé est un des principaux responsables des tueries des 10, 11 et 12 juillet 2020. Comment peut-il donc ignorer qu'il est persona grata à ce niveau.

N'est-ce pas également un leurre pour Boubou de compter sur la présence de membres du

M5-RFP dans un gouvernement qu'ils dénoncent. A moins que sur ce point précis, il fasse de la pure communication politique.

Mais le plus étonnant est que le Premier Ministre de IBK ignore la teneur réelle des discussions entre la CEDEAO et le M5-RFP. En effet, à la question de Deutsche Welle sur cette déclaration de Choguel Maiga « Le seul mot d'ordre [de nos manifestations à venir] demeure la démission du président IBK. », Boubou Cissé réagit au quart de tour « **Cela n'engage que celui qui l'a prononcé. Moi, ce que je retiens et qui est sorti des discussions entre l'ensemble des acteurs, du M5-RFP, les chefs d'Etat de la Cédéao, et aussi le mot d'ordre de leur autorité morale, c'est qu'il n'est plus question de démission du président de la République. Pour moi, ce débat est derrière nous depuis un certain temps** ».

Bizarre ! Le même jour les principaux leaders du M5-RFP, comme embouchant une seule et même trompette déclaraient que leur revendication principale demeurerait la démission de

M. Ibrahim Boubacar Keita. Dénî, sous-information ou carence ?

Un autre point de l'interview révèle le manque criard d'appréhension des événements par Boubou Cissé qui considère que la décision de la CEDEAO de faire démissionner 31 députés a juste « **besoin de davantage d'explications pédagogiques auprès de quelques-uns qui sont en train de faire de la résistance. Mais j'ai bon espoir qu'on puisse arriver assez rapidement** ». Sauf qu'au cours d'une conférence de presse tenu au Mémorial Modibo Keita le même jour, la quasi-totalité des députés concernés ont opposés un nîet ferme et définitif à cette demande. Or, sont concernés aussi bien des députés de la majorité, de l'opposition que des indépendants. Il ne restera donc à Boubou Cissé qu'à travailler avec une institution dont il reconnait officiellement qu'une partie des députés est mal élue et ce, en contravention flagrante des résolutions de la CEDEAO ou à dissoudre purement et simplement l'Assemblée nationale.

Suite et fin provisoire, Boubou termine l'entretien avec une véritable perle. Le journaliste lui demande « **C'est bien beau de proposer une porte de sortie de crise, mais les problèmes de fond du Mali demeurent. L'insécurité dans le Nord, la mauvaise gouvernance, la corruption, le clientélisme. Qu'est-ce que vous leur répondez** » ? Et Boubou, pris par une soudaine naïveté ou un besoin de contrition répond « **Pour nous, l'idée n'est pas d'être dans le déni. Ce sont des réalités** ».

Clap de fin.

■ Karamoko B. KETA



## Kanoula Badra Aly Sangaré



À quoi d'autre s'attendre quand les premiers responsables sont des apatrides ? Quand leurs soucis premiers est de gérer leur pouvoir plutôt que de s'occuper d'un État et de ses populations ? Un État n'est-il pas fait pour s'assumer en tout lieu et en toute circonstance ? Le statu quo profite à quels types de maliens ?

## Justice Mali Justice



Vous avez abandonné et délaissé le cercle de Dire entre les mains des djihadistes et des groupes armés qui ont droit de vie et de mort sur les paisibles populations. Cette ville de part sa position stratégique avec le gourma est la porte d'entrée des djihadistes à travers le fleuve. La présence effective et permanente de l'armée à travers un détachement dans cette ville est plus que cruciale afin de rassurer les populations et de sécuriser les structures de l'État. Si l'État n'envoie pas de militaires la population a le droit de créer des groupes d'autodéfense pour se protéger. Nous demandons. Fermement au ministre de la défense d'envoyer un détachement à Dire sinon l'État risque de perdre ce cercle très bientôt. Cette ville a enregistré plus de 6 attaques et plus de 5 enlèvements et assassinats dans l'espace de 8 mois. Que le tout puissant assiste la population de Dire et celles de tout le nord du Mali.



## Hamady Traore



ALERTE INFO: La police a interpellé ce week-end, 3 des 5 individus qui ont assassiné le 17 juillet le pharmacien Dr Abdrahamane Kodio, à Kalaban Coura ACI.

## Figaro du Mali



Dramatique accident sur la route de Ségou entre Zantiguila et Kassela. Des morts et des blessés



## RFI Afrique



A Madagascar, le ministère de la Défense lance un appel à recrutement de bénévoles médecins, internes en médecine et infirmiers, pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Depuis un mois, la Grande Ile fait face à une accélération de la propagation de coronavirus. Elle enregistre 11 213 cas dont 107 décès, soit presque 5 fois plus qu'il y a un mois.



## PINAL

Dans une vidéo diffusé sur les réseaux sociaux, Abdelhakim As-Sahrawi, le commandant terroriste de l'IGS dans le Gourma exécutait sauvagement Samakoutou Ag Youssef l'ancien maire de la commune d'Adiora enlevé le 20/08/2019.



## Demeleaks

Dans un article pamphletique ,notre confrère du Journal " la Nouvelle Libération" titrait un jour avec force :

"LE MALI , UN ÉTAT VOYOU.

Ce Journal nous rappelait avec forts détails les combines, les combinaisons et les compositions faites par le régime voyou dans ses affaires abracadabrantes. Le Journal prédisait même la fin du régime infantile avant la fin du mandat. Les faits vont-ils donner raison à cet organe pas comme les autres.



Malick Konaté

"Le Président IBK dans le texte : le 9 juillet c'était « les Maliens préfèrent la justice des djihadistes à la justice de l'Etat car celle-ci souffre de la corruption ».

Et trois semaines après le 31 juillet c'est « les magistrats maliens sont honnêtes ».

Alors que croire ? Est-ce la même personne qui a tenu ces deux discours ? Qui dirige le Mali ? L'auteur du discours du 9 juillet ou celui du discours du 31 juillet ?.

Ou un autre ?."

## Moussa Nouhoum Guindo

Le PM complot sur le dos du PAN .  
je reviens.



## MAMBO

MAMBO

Nous dénonçons la corruption de Mariam Sidibe, directrice du centre d'appui pour filles "Jigiya Bon" et deuxième épouse du ministre de l'Éducation nationale au Mali (au cours de la période 2015, 2016).

Comment est-il possible pour une femme qui vivait dans une humble location en 2016, tout près du centre d'appui pour filles, en moins de 8 mois de construire cette maison de luxe?

La maison est composée d'un groupe électrogène capable de faire fonctionner un hôtel, d'un puits de 50 mètres de profondeur, d'un système d'énergie renouvelable composé de panneaux solaires, de batteries, avec la capacité d'alimenter tous les appareils de climatisation qu'elle a dans ces différentes chambres et salons (équipés de mobilier haut de gamme). La maison est aussi complètement entourée de barrières de sécurité métalliques.

Le centre d'appui pour filles et sa directrice Mariam Sidibe sont sous enquête pour leur collaboration notoire avec Karl, le violeur des filles français, qui a financé une grande partie de son argent à Mariam Sidibe. Après avoir enfermé le violeur français dans la maison centrale d'arrêt de Bamako (grâce à la plainte d'un ancien policier de l'ambassade d'Espagne au Mali), il a été libéré 3 mois plus tard.

De plus, cela a été mis en évidence par les collaborateurs du centre "Jigiya Bon", qui font des affaires grâce à la misère des filles. Au minimum, ils doublent le parrainage des filles, doublant ainsi l'afflux d'argent, à l'insu de ceux qui financent ou des filles elles-mêmes. Quelqu'un peut-il expliquer comment une directrice d'un centre d'appui pour filles peut avoir autant de richesses en si peu de temps? Il est temps de rendre justice. Nous avons des sujets très importants à rapporter sur Mariam Sidibe. Nous reviendrons avec plus d'informations.



## Je Suis Kouoro

Il est temps pour le président IBK de revenir à la raison. Démocratie oblige !



## Africa-Kibaru

LA CONFUSION S'INSTALLE AU SEIN DU RPM APRES LA COMPOSITION DU MINI GOUVERNE-



**MENT.LA RUPTURE ENTRE LE PRÉSIDENT IBK ET SON PARTI EST DÉFINITIVEMENT SCELLÉE**

Après la nomination du mini gouvernement dirigé par Boubou Cissé sans quota pour le RPM, la tension est à son paroxysme au sein du parti présidentiel. Les premiers signaux de la révolte sont partis du refus de démissionner des députés RPM dont l'élection est vivement contestée et auxquels le président IBK avait promis une prime conséquente de départ

Selon les renseignements qu'on a pu recueillir, on s'achemine vers une rupture définitive entre le président IBK et son parti dirigé par Bocary Treta. Lors de la réunion du bureau politique national du parti le 30 juillet 2020 entre 16h et 19h au quartier hippodrome en commune 2 du district de Bamako, le BPN du RPM a décidé de rester neutre dans la gestion des affaires du pays par le président IBK. Au lendemain de cette réunion, certains cadres du parti sous couvert de l'anonymat, durcissent leurs positions et appellent la jeunesse du parti présidentiel à participé massivement aux manifestations du M5-RFP du 03 Août pour chasser le premier ministre Boubou Cissé du gouvernement. D'autres cadres du parti sans retenue vont plus loin et affirment vouloir la démission du président IBK pour trahison envers le RPM.

Certains témoignages remontent des insultes proférées à l'endroit du chef de l'état lors de cette réunion du 30 juillet au siège du parti. Enfin selon les recoupements effectués auprès du président de l'assemblée nationale Moussa Tembiné, aucune démission n'est à l'ordre du jour malgré les souhaits de la CDEAO.

Africa-Kibaru



**APRÈS LA NOMINATION DU MINI GOUVERNEMENT, LE RÉGIME IBK S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE DE RÉPRESSION CONTRE LE M5-RFP. DES LOCAUX SONT AMÉNAGÉS À SELINGUÉ POUR LA DÉTENTION DE L'IMAM DICKO**

Après la nomination du gouvernement restreint et la trêve décrétée par le M5-RFP pour la fête du tabaski, le régime IBK tente d'éviter le naufrage en durcissant sa position face au M5-RFP. Dans les coulisses, deux nouveaux ministres Kassoum Tapo et Moussa Bamba Keita s'agitent pour préparer la répression contre les leaders du M5-RFP et surtout contre l'imam Dicko. Après nos investigations, il ressort que le ministre de la justice Kassoum Tapo a ordonné auprès du procureur général Arizo Maïga l'ouverture d'une enquête pour les évènements du 10,11,12 et 13 juillet 2020 qui ont occasionné 23

morts et plusieurs blessés. La section d'investigation judiciaire du camp 1 a été sélectionnée pour diligenter l'enquête.

**LE NOUVEAU MINISTRE DE LA JUSTICE KASSIM TAPO S'AGITE POUR MENER UNE RÉPRESSION JUDICIAIRE CIBLÉE SUR CERTAINS MEMBRES DU M5-RFP**

Dans sa quête de nuire aux leaders du M5-RFP, le ministre de la justice Kassoum Tapo a demandé auprès du tribunal du pôle économique la situation des dossiers judiciaires en cours concernant certains membres du M5-RFP. Selon les renseignements recueillis au ministère de la justice, les opposants dont les noms suivent sont particulièrement ciblés par le pouvoir : Jeamille Bittard, Paul Ismael Boro, Clément Dembélé. Une autre source confidentielle confirme que le général Moussa Bamba Keita a rencontré les directeurs de la gendarmerie, de la police, le chef d'état major de la garde ainsi que le commandant de la FORSAT pour les inviter à durcir la répression lors des prochaines manifestations du M5-RFP à Bamako et à l'intérieur du pays.

**300 Millions CFA DÉBLOQUÉS ET MIS À LA DISPOSITION DU GÉNÉRAL MOUSSA BEMBA KEITA POUR LA COUVERTURE SÉCURITAIRE DE LA MANIFESTATION DU M5RFP DU 03 AOUT**

Le régime IBK a débloqué ce jeudi 300 millions CFA pour permettre au ministre de la sécurité de réprimer la désobéissance civile du M5-RFP prévue 03 Aout. En prévision de ce mouvement, le général Moussa Bamba Keita a exigé que tous les points sensibles y compris les alentours de la mosquée de l'imam Mahamoud Dicko passent sous contrôle policière et que des arrestations interviennent contre des leaders de l'opposition et plus particulièrement contre l'imam Dicko. Enfin sur ordre du même général Moussa Bamba Keita, des locaux ont été aménagés par la gendarmerie ce mercredi à Selingué pour maintenir en détention l'imam Dicko.

Africa-Kibaru



**Jeune Afrique**



« Je suis candidat pour gagner et nous allons gagner parce que le RHDP (Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix, le parti au pouvoir) a échoué, est exténué, obligé d'appeler ADO (le président Alassane Dramane Ouattara) au secours », a déclaré Pascal Affi N'Guessan, à l'issue d'un congrès extraordinaire d'une branche du Front populaire ivoirien (FPI).



### Koné Mamadou

Le PM le plus nul dans l'histoire des PM au Mali est BOUBOU CISSÉ.  
L'histoire retiendra bientôt inshallah !



### Bamako Niarela

Où est passé le fonds covid destiné à la presse ?



### Média A

INFO C/AEEM  
Après le point de presse tenu à la faculté le 27/07/2020, des décisions ont été prises dans le cadre



d'attirer l'attention des autorités sur la reprise des cours au sein de nos deux facultés.

Objectif atteint!

Dès la fin du point de presse, les autorités en charge de nos facultés et le Ministère de l'enseignement Supérieur ont saisi le comité AEEM. Des discussions ont été menées, notamment le Secrétaire Général du ministère de l'enseignement Supérieur qui a le plein pouvoir de ministre a rassuré le comité quant à l'évolution du dossier concernant la reprise et tous les efforts déployés!

En félicitant le comité AEEM FMOS/FAPH de son souci et son implication pour cette cause noble, il assure de sa disponibilité et de son implication à son niveau pour la résolution de cette crise.

Le C/AEEM réaffirme à sa base son engagement et son implication totale pour un retour dans de brefs délais dans les classes.

Considérant la reprise de la désobéissance civile par le M5-RFP sur l'ensemble du territoire national demain Lundi 03 Août,

considérant le risque élevé d'escalade de violence et d'insécurité à Bamako,

étant garant de la sécurité de nos étudiants,

et vu à ce jour l'évolution positive du dossier depuis le point de presse,

ne voulant en aucun cas être l'objet de profit des branches politiques. Nous avons décidé de suspendre les activités initialement prévues demain, tout en restant sur le qui-vive.

Le C/AEEM sait compter sur la compréhension de l'ensemble des étudiants, et les demandent de rester mobilisés car les mots d'ordres suivront!

OSER LUTTER C'EST OSER VAINCRE LA LUTTE CONTINUE!!!



### mountagatall

Bon Dieu de grâce et de miséricorde ! Quelqu'un peut-il rappeler à IBK les 23 morts et 200 blessés par balles ? La vie des Maliens compte ! "MALIANS LIVES MATTER"



## Médiation de la CEDEAO : Et si IBK était lâché par la mission sous régionale ?



Cette question qu'on n'ose de prime abord se poser, ne paraît pourtant pas farfelue, loin s'en faut. A scruter de près les préconisations de ses pairs de Présidents CEDEAO, y compris entre les lignes parfois, l'on se rend bien compte qu'elles lui assignent en réalité une mission plutôt impossible. Une mission pour la réalisation de laquelle, du haut de sa Présidence en mode éclipse, IBK ne détient aucune manette. Comment un Président qui n'a jamais regardé que d'en haut et avec mépris sa propre majorité politique, pourrait-il obtenir de cette même majorité de faire démissionner 31 députés d'horizons politiques hétéroclites, au-delà du petit clan présidentiel ?

Comment IBK en guerre larvée avec l'Assemblée nationale sous menace de dissolution et en guerre ouverte avec plus de 31 députés sous menace de démission immédiate, va-t-il pouvoir décrocher les 3 représentants attendus du Président de l'institution dans le cadre de son opération de colmatage de la Cour constitutionnelle ? Comment IBK, pris la main dans le sac comme un malfaiteur lors de l'opération de mise à sac de la Cour constitutionnelle en violation du sacro-saint principe républicain de la séparation des pouvoirs, compte-t-il pouvoir mouiller de complicité, le Conseil supérieur de la magistrature appelé à valider par la désignation de ses 3 membres, la vassalisation définitive de la Cour constitutionnelle ? La CEDEAO elle-même, en dépit de son arrogance, est bien consciente de la capacité de résistance du corps judiciaire parfois jalouse de son indépendance. Ayant eu le flair de ce danger qui pointe à l'horizon avec son effet dévastateur sur l'ensemble du plan diabolique de vassalisation de la Cour, elle a bricolé pour IBK, le bouclier anti choc de l'article 50 grâce auquel celui-ci pourrait le cas échéant, esquiver toutes les réticences institutionnelles au remembrement au forceps de la Cour. Le bouclier anti choc de l'article 50 s'avère cependant du toc dépourvu de capacité réelle de résistance. Il a besoin de l'avis indispensable de la Cour constitutionnelle qui elle, n'existe plus, car entièrement saccagée par IBK lui-même. Au-delà, l'article 50 est complètement inapplicable dans le cas d'espèce. Sauf à violer pour la énième fois la Constitution.

Que reste-t-il encore des supercheries de la mission impossible assignée à IBK par ses pairs de la CEDEAO ?

Le gouvernement d'union nationale plus national que d'union, mort-né ? La commission d'enquête conduite par les bourreaux des jeunes dispa-

## Répression des manifestations du M5-RFP : Le régime se fait livrer du matériel et anti-émeute par deux pays voisins



Après avoir renforcé son stock de matériels et d'équipements anti-émeute via deux pays voisins, IBK, notre Mobutu en miniature, est prêt à réprimer la désobéissance civile dans le sang. Cette décision a été prise lors d'une réunion de haut niveau au cours de laquelle, il a été décidé d'arrêter et de déporter dans les différentes régions du pays tous les leaders du M5-RFP dans les tout prochains jours. Des "bavures organisées" ne sont pas à exclure lors de ces arrestations et déportation.

La CMA qui était prête à entrer dans le gouvernement dit d'union nationale sur le conseil de ses protecteurs de la Communauté internationale, est revenue sur sa décision après la composition du gouvernement où tous les maroquins de souveraineté ont été pourvus.

Elle pense que ledit gouvernement dit d'union nationale est mort-né après la décision prise hier par l'imam Mahmoud Dicko. Ce dernier est resté droit dans ...ses babouches en affirmant haut et fort qu'il est en parfaite harmonie avec le mot d'ordre initial du M5-RFP qui est la démission pure et simple d'Ibrahim Boubacar Keita.

Après moi...le déluge

Source : Le Sphinx

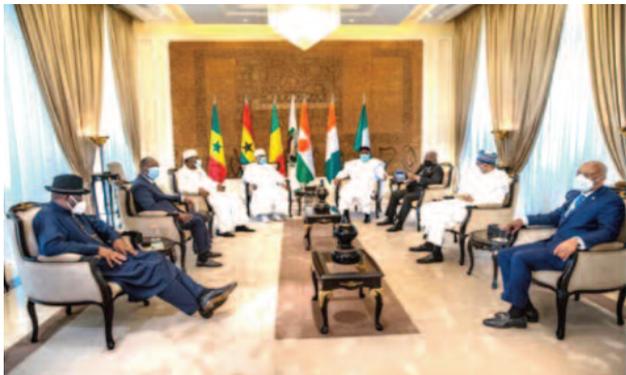
rus ? Tout cela manque de sérieux ! IBK et son clan seraient naïfs de les prendre au sérieux. Surtout que même le chiffon rouge du régime des sanctions pourrait lui avoir été adressé à lui, plutôt qu'au M5-RFP.

La mission qui est confiée à IBK n'est ni plus ni moins qu'une mission impossible. Celui qui vous confie une mission impossible, c'est lui qui vous lâche en réalité. C'est comme si la CEDEAO avait renvoyé IBK à son peuple souverain qui est le seul à décider souveraineté de son sort.

Dr Brahim FOMBA

# Malikilé

## Crise sociopolitique malienne : LA CEDEAO inviterait-elle à un coup d'Etat au Mali?



**F**ace à un Président de la République en échec complet de gouvernance qu'eux-mêmes ne se privent pas, en coulisse bien sûr, de moquer, les Chefs d'Etats de la CEDEAO n'ont rien trouvé de mieux que de menacer de sanction, le peuple souverain du Mali, dont le seul tort serait d'avoir tout simplement osé user de son droit constitutionnel de désobéissance civile. Un droit du reste naturel, dont tous les peuples souverains à travers le monde, dispose naturellement. Y compris pour faire déguerpir n'importe quel régime qui ne s'acquitte pas correctement de sa part de contrat social.

Y compris pour exiger, comme au Mali, la démission d'un Président de la République incompetent, en naufrage politique évident, consécutif à la carence de légitimité qui le frappe impitoyablement.

La lutte légitime du peuple souverain du Mali contre son illégitime Président de la République IBK, s'inscrit à la fois dans le cadre universel du pouvoir souverain des peuples et dans le cadre national de l'article 121 de sa Constitution républicaine. Une Constitution sevrée sous IBK, de toute sa substance de République. En fait, le peuple malien vit avec IBK sous le régime d'une Constitution sans République. La demande de démission de IBK n'a justement d'autre objectif que de remettre la Constitution dans la République. C'est l'article 121 de la Constitution qui l'exige du peuple, afin de préserver la forme républicaine de l'Etat. L'article 121 qui donne ce droit constitutionnel au peuple, vise justement à contenir le débat politique dans son cadre populaire et démocratique. L'article 121 de la Constitution, c'est l'alternative démocratique au coup d'Etat militaire et à tous les autres changements anticonstitutionnels de gouvernement comme les manipulations constitutionnelles pour accéder ou se maintenir au pouvoir, dont les Présidents "démocratiquement" élus sont si friands en Afrique.

En menaçant de sanction le peuple souverain du Mali qui ne demande que de se prévaloir, de manière démocratique, d'un droit constitutionnalisé, la CEDEAO pousse la grave crise malienne et le débat politique qu'elle engendre vers son dénuement antidémocratique. La gestion antidémocratique de la CEDEAO assise sur les impératifs d'instinct de survie de ses Chefs d'Etats, ne peut que conduire tout droit vers des coups de force. Si on prive le peuple de son droit d'expression démocratique souveraine, le clin d'œil pour des solutions énergiques et viriles devient une évidence politique. On peut légitimement se demander aujourd'hui si la CEDEAO, en répondant par de l'arrogance et le mépris au cri d'exi-

## L'ancien ministre Konimba Sidibé : "Le peuple malien ne se soumettra au diktat de personne ; il réglera en toute souveraineté son problème avec le régime corrompu de IBK"



En ce jour de fête mes premières pensées vont aux résistants maliens tombés sous les balles du régime honni de IBK, aux blessés et à leurs parents. Nous pensons aussi à l'honorable Soumaila Cissé et à toutes les personnes enlevées, blessées ou tuées par les ennemis du Mali.

En ce jour saint de l'Aid Adha, nous avons prié pour eux. Que l'âme des défunts repose en paix, prompt rétablissement aux blessés, que Soumaila Cissé et toutes les personnes encore aux mains des ennemis du Mali nous reviennent très rapidement en bonne santé.

Qu'Allah SWT aide les parents à surmonter leur douleur. Que toute la nation leur soit reconnaissante, leur apporte réconfort et appui.

Nous ne trahisons point ces victimes, nous continuerons la lutte avec détermination, honneur et dignité jusqu'à ce que le Mali koura tant désiré par toutes et tous soit, un Mali de paix, de sécurité, de justice, de concorde nationale et de solidarité. Un Mali fort et respecté dans le monde après que IBK et son régime en aient fait la risée du monde au point que les chefs d'Etat de la Cédéao viennent nous dicter des solutions ridicules de sortie de crise. Mais nous restons debout, le peuple malien ne se soumettra au diktat de personne. Il réglera en toute souveraineté son problème avec le régime corrompu de IBK.

Ensemble, nous écrivons une nouvelle page glorieuse de l'histoire du Mali, de l'histoire de l'Afrique.

Bonne et joyeuse fête à toutes et tous.

Par la grâce d'Allah, que nous fêtions de nombreuses autres Tabaski en bonne santé et dans le bonheur".

**Konimba Sidibé**

gence politique poussé par le peuple souverain du Mali, n'invite pas implicitement à un coup d'Etat dans ce pays. La désobéissance civile étant l'alternative au coup d'Etat, ne pas la reconnaître, voire la pourfendre, revient à faire l'apologie implicite du coup d'Etat comme mode de gestion des crises politiques. La CEDEAO putschiste? Attendons voir la suite des événements.

**Dr Brahim FOMBA**

## L'Aïd : L'imam Dicko appelle à "chasser les démons de la division"



Les Maliens doivent "se faire violence" et "chasser les démons de la division", a déclaré vendredi la figure morale de l'opposition au Mali, l'imam Mahmoud Dicko, à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd al-Adha, alors que les efforts pour dénouer la crise politique au Mali font du surplace.

"Chacun dans ce pays doit faire violence sur soi, doit avoir un dépassement de soi, pour que les cœurs se rapprochent, pour que nous puissions vraiment bâtir ensemble notre pays dans la paix, la prospérité et la quiétude", a déclaré à la presse l'influent chef religieux, après avoir dirigé la prière dans sa mosquée de Bamako et sacrifié un mouton, comme le veut la tradition lors de cette fête, la plus importante du calendrier musulman.

"C'est un devoir citoyen et un devoir religieux pour tout un chacun. C'est un vœu ardent que je formule. Je pense que, Inch' Allah (si Dieu le veut, ndr), le peuple malien saura avoir les ressources nécessaires pour chasser les démons de la division, de la discorde, dans notre pays et que les cœurs se retrouvent pour qu'on ait un Mali stable dans la paix et dans la quiétude", a ajouté l'imam Dicko.

Le religieux de 66 ans est la figure clé du mouvement de contestation sans précédent du président Ibrahim Boubacar Keïta, dit "IBK" qui a vu le jour ces derniers mois et qui fait craindre aux voisins du Mali, épicentre de la menace jihadiste au Sahel, que le pays sombre dans le chaos.

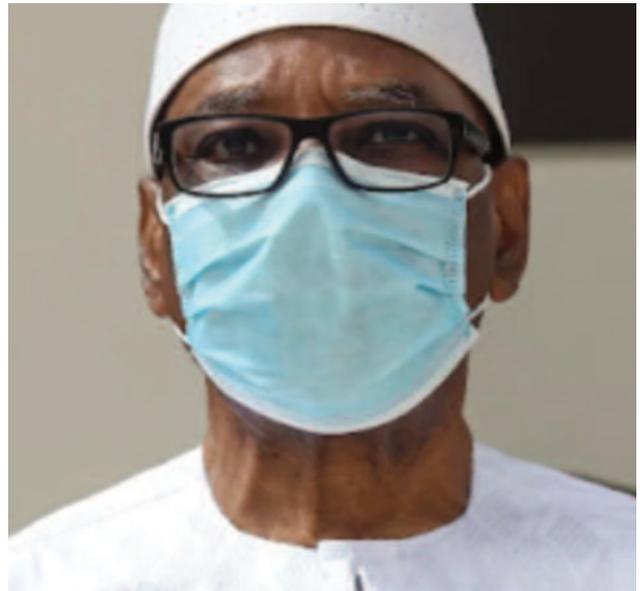
Après avoir appelé à voter pour M. Keïta en 2013, l'imam Dicko s'en est éloigné au point de devenir la bête noire du chef de l'Etat, qui le soupçonne de vouloir faire du Mali une république islamique.

L'influent imam souffle le chaud et le froid sur le plan de sortie de crise adopté par les Etats ouest-africains de la Cédéao lors d'un sommet virtuel lundi dernier.

Contrairement au mouvement d'opposition M5-RFP, coalition hétéroclite de chefs religieux, d'opposants et de membres de la société civile dont il est proche sans en faire formellement partie, Mahmoud Dicko ne réclame pas la démission du chef de l'Etat.

Mais il a rejeté la main tendue du Premier ministre Boubou Cissé, qui lui demandait de jouer de son influence pour que l'opposition le rejoigne dans un gouvernement d'union nationale, l'une des recommandations

## Mali : Des messages de paix pour une Tabaski au goût de crise politique



A l'occasion de la fête de la Tabaski au Mali, le président Ibrahim Boubacar Keïta s'est adressé à la nation avec un message de paix. Même son de cloche chez les religieux, notamment l'imam Mahmoud Dicko, personnage-clé de l'opposition et de la contestation, qui a invité au dépassement de soi pour trouver une solution pacifique à la crise politique. À cette occasion, les Bamakois sont sortis très nombreux, rendant la circulation très dense.

Dans son message à la nation, le président Ibrahim Boubacar Keïta a appelé tous les Maliens à regarder dans la même direction et à faire la paix. La paix est également le vœu du Haut conseil islamique du Mali lors de prêches dans les mosquées.

L'imam Mahmoud Dicko, personnage-clé de l'opposition, a dirigé de son côté la prière dans sa mosquée du quartier Badalabougou de la capitale et a appelé, à la fin, au rassemblement et à la paix. «Chacun d'entre nous aujourd'hui doit se faire violence, a-t-il déclaré. Le peuple malien devra avoir les ressources nécessaires pour chasser les démons de la division, de la discorde, de notre pays pour que le peuple se retrouve, pour qu'on ait un Mali stable dans la paix et vers la quiétude».

Ces différents messages pacifiques ont plutôt été bien accueillis par les Bamakois. Vendredi, 31 juillet, comme chaque jour de fête de Tabaski, la circulation était très dense à Bamako, avec de longues files de véhicules. Des policiers à des feux de signalisation s'arrachaient les cheveux pour rendre fluide le trafic, mais des jeunes imperturbables se maintenaient devant leur domicile et découpaient la viande de mouton ou grillaient la tête de la bête tuée.

Source: RFI

essentielles de la Cédéao.

Lors d'un tête-à-tête mardi, Mahmoud Dicko a au contraire demandé à Boubou Cissé de "rendre sa démission" afin que soit formé un "vrai gouvernement d'union nationale".

Source : AFP

## Décrispation de la crise au Mali : Des nominations prononcées à la Cour constitutionnelle



Le pouvoir d'Ibrahim Boubacar Kéita multiplie des initiatives pour une sortie de crise au Mali. Vendredi, trois personnalités ont été désignées par le conseil supérieur de la magistrature pour siéger à la cCour constitutionnelle.

Après une réunion de plusieurs heures entre le chef de l'Etat, Ibrahim Boubacar Kéita et le Conseil supérieur de la magistrature, trois personnalités ont été proposées pour la nomination à la Cour. Alors que le président IBK avait prononcé la dissolution de fait, il revient désormais au parlement de désigner trois représentants.

Le quota de trois restants, constitutionnellement dévolu au président, ne viendra pas du palais puisque le chef de l'Etat a renoncé à cette prérogative. Conséquence, le ministre de la justice propose que la société civile s'octroie ce quota et appelle le parlement à emboîter le pas à IBK. Toutefois, le Garde des Sceaux invite le parlement à proposer une liste de dix personnalités qui servira de base de données pour cette désignation. La Cour constitutionnelle, institution-clé au cœur de la crise, a été la cible de la contestation qui l'accuse d'avoir tripotouillé les résultats des législatives. Le M5-RFP, pierre angulaire de la contestation, a rejeté le plan des chefs d'Etat de la Cédéao et insiste sur la démission du président IBK et de son premier ministre Boubou Cissé. « Ma démission n'est pas à l'ordre du jour », avait rétorqué le chef de la primature.

## Mali : Le Conseil Supérieur de la Magistrature désigne ses trois membres de la Cour Constitutionnelle

Le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) s'est réuni ce jeudi 30 Juillet 2020 à Koulouba sous la Présidence du Chef de l'état Ibrahim Boubacar Keita. Les magistrats auxquels revient la responsabilité de désigner trois membres de la nouvelle Cour Constitutionnelle ont fait une proposition au Chef de l'État qui l'a entérinée.

Bientôt les trois magistrats devraient ainsi prendre leurs fonctions après la signature du décret par le Chef de l'État. Selon les indiscretions, les trois noms qui ont été validés sont:

Demba Tall

Mohamed Abdrahamane Maiga

Djénéba Karambeta

Le Conseil Supérieur de la Magistrature a également soumis au Prési-

## M5-RFP : «La démission d'un Président de la République est déjà arrivée au Mali »



La Constitution du Mali « autorise la démission du Président de la République », s'est défendu le 29 juillet le M5-RFP face aux récentes décisions de la CEDEAO. L'organisation sous régionale avait invité dans ses résolutions au « respect des institutions ».

Le mouvement a estimé que la démarche de la CEDEAO vise à balayer toute éventualité d'une démission d'IBK. Pour le M5-RFP, la demande de démission ne devrait pas susciter une telle réaction car, assure-t-il, elle est en conformité avec la Constitution.

Par ailleurs, les responsables du mouvement affirment ne rien réclamer de nouveau. « La démission d'un Président de la République est déjà arrivée au Mali et elle a eu lieu dans d'autres pays de la CEDEAO », justifient-ils.



dent de la République une proposition pour la désignation des membres relevant de l'Assemblée Nationale. Il s'agit, tout comme ceux du Président, de soumettre sept noms parmi lesquels trois seront choisis. La proposition sera examinée et soumise au Président de l'Assemblée Nationale.

Selon toute vraisemblance, les sages de la nouvelle Cour Constitutionnelle devraient tous prendre fonction avant le 6 Août, nous révèle une source proche de la Présidence de la République.

**Amadou Traoré**

## Grève des syndicats de la BDM : «Le DG de la BDM est du M5»



Le syndicat des banques et assurances a paralysé le secteur bancaire la semaine dernière. Après plusieurs tentatives de ramener à la table de négociation, les syndicats et le directeur de la Banque pour le développement du Mali (BDM), Bourema Ahmadou Haïdara, rien n'a été obtenu puisque les travailleurs ont observé une journée de grève. Dans ses explications, le secrétaire général du Syndicat Tahirou Bah dira que la faute incombe au DG de la BDM, qui a refusé tout compromis. Pis, il a laissé entendre ne pas comprendre ses agissements qui pourraient porter préjudice aux autorités. Enfin, il est arrivé à la conclusion que le directeur général de la BDM est du M-5 et veut la tête du régime.

## Niono : cinq militaires maliens tués, 5 autres blessés et des véhicules détruits dans une attaque à gomacoura

Cinq militaires maliens ont été tués, 5 autres blessés et d'importants dégâts matériels dans une attaque perpétrée samedi, par des hommes armés non identifiés à l'arme lourde contre le camp de Gomacoura, dans le Cercle de Niono, région de Ségou, a appris l'AMAP de source sécuritaire.

Des hommes armés non identifiés ont attaqué le camp de Gomacoura après un accrochage avec une mission des Fama dans la mi-journée entre Gomacoura et Diabaly (dans le Cercle de Niono) selon notre source. Notre source qui ne déclare pas un bilan du côté des assaillants, précise que des renforts ont été dépêchés pour traquer les terroristes auteurs de ces attaques.

## Koutiala : un mort et 5 blessés dans une attaque perpétrée contre le poste de contrôle



Une personne a trouvé la mort et 5 autres blessés dans une attaque perpétrée contre le poste de contrôle PC 11 de Koutiala vendredi par des hommes armés non identifiés, a appris l'AMAP de source locale.

La même source précise que des hommes armés non identifiés sont arrivés sur des motos dans les environs de 1 H du matin et ont ouvert le feu sur les agents en service, tuant le chauffeur d'un douanier et blessant 5 autres personnes avant de fuir sous les coups de ripostes des forces loyalistes.

Des enquêtes ont été ouvertes par la Police et la Gendarmerie de Koutiala afin de déterminer avec exactitude les circonstances de l'attaque, l'identité des assaillants, la direction qu'ils ont prise après leur forfait et leur motivation selon notre source qui ne précise pas d'éventuels morts ou de blessés du côté des terroristes.



**WESTERN  
UNION**

**WU** SM

**MONEY TRANSFER**

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

# OCLEI

EN **10**  
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

## 1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

## 2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

## 3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

## 4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

## 5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
  - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
  - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
  - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

## 6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

## 7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

## 8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

## 9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

## 10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

---

### Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN  
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22  
Boite Postale : E3977  
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

# Assassinat du docteur-pharmacien Abdourhamane Kodio à Kalaban-coura ACI : Le film !

**L**a police du 17ème arrondissement met fin à la cavale des assassins : une bande suréquipée et très dangereuse !

Leur victime les supplia de lui laisser la vie sauve et fit preuve de bonne foi en allant jusqu'à leur montrer le bordereau de la vente journalière représentant la somme de 1 million F CFA disponible. Mais cela ne suffit... Et en se retirant avec leur butin, ils firent deux autres victimes dans leur sillage en plus du Docteur Kodio. Leur traque fut naturellement sans pitié ! Les limiers de la police du 17ème leur laissèrent en effet très peu de chance. La preuve ici !

Les faits se sont déroulés dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 juillet 2020 aux environs de 3 heures du matin à Kalaban coura ACI en Commune V du district de Bamako. La pharmacie «Mariam Hady Belco» a été visitée par des cambrioleurs au nombre de cinq (05) munis d'un véritable arsenal de guerre : Pis-

tolet Automatique (P.A), pistolet mitrailleur (P.M), pistolet artisanal, tenailles, pied-de-biche... Le promoteur des lieux, à savoir, le Docteur ABDOURHAMANE KODIO a été abattu lors de l'opération. Etaient présents, un des membres du personnel ainsi que le vigile.

A leur arrivée les braqueurs, prirent soin de barrer toute la rue afin d'opérer en toute quiétude. Afin de dissuader d'éventuels héros, ils tirèrent dans toutes les directions contraignant ainsi les populations riveraines à rester terrées chez elles.

C'est ainsi que le vendeur de café à proximité, un taximan de passage ainsi qu'un motocycliste furent les frais de l'opération. Les deux premiers ont été directement pris pour cibles et tués sur le coup, pendant que le troisième (le motocycliste) reçut une balle perdue et fut grièvement blessé.

Il était quasiment impossible cette nuit, d'approcher le périmètre d'opération au risque d'en

subir les conséquences. En clair, ces malfrats évoluaient en terrain conquis.

## Qui a tiré sur le docteur Abdourhamane Kodio et pourquoi ?

A l'intérieur de la pharmacie où la bande se rendit, ses membres rencontrèrent le Docteur Kodio ainsi qu'un membre du personnel et le Vigile de service.

Docteur KODIO, comme à son habitude, passait le plus clair de son temps dans sa pharmacie. Ainsi deux des cambrioleurs défoncèrent la porte de son bureau. Paniqué, il les supplia d'emporter tout ce qu'ils veulent et de lui laisser la vie sauve.

Preuve de sa bonne foi, il alla jusqu'à leur montrer le bordereau de la vente journalière équivalant à la somme de Un (01) million F CFA se trouvant dans la caisse au moment des faits. Les malfrats s'emparèrent de ce montant et l'histoire aurait pu s'arrêter là !

Les deux malfrats quittèrent ainsi le bureau du Docteur KODIO, mais furent rejoints à l'extérieur par les autres membres du groupe. Ces derniers se montrèrent insatisfaits. Seulement 1 million ! Soupçonnant leur victime de cacher un montant plus important, ils revinrent à la charge dans le bureau !

Les nommés ADAMA DIARRA dit Nostra, BOU-BACAR KEITA alias « Floh » et KABA l'artificier,



pénètrent de nouveau dans le bureau et demandèrent avec insistance le reste de l'argent. DOCTEUR KODIO répondit que c'est tout ce qu'il possédait et les supplia de lui laisser la vie sauve ! Le nommé KABA tira quand même à plusieurs reprises sur lui. Il fut tué sur le coup. La bande décida alors de se retirer laissant derrière elle une scène de désolation : deux (02) morts (le taximan en plus du docteur Kodio), Un blessé grave (un motocycliste de passage), une officine cambriolée et des populations terrorisées.

Après leur forfait, les cinq malfrats ont partagé le butin et chacun reçut la minable somme de 200 000 F CFA. C'est le nommé KABA qui a partagé le butin, selon les interpellés. 200.000 F CFA pour une vie humaine ! Faut-il vraiment abolir la peine de mort dans notre pays, soit dit en passant ?

### Une bande criminelle notoire

La bande est spécialisée dans le cambriolage à main armée et est visiblement bien équipée. Les enquêteurs trouvèrent à leur suite, un véritable arsenal de travail : Tenailles, pied-de-biche, Pistolet Automatique, Pistolet artisanal et semi-automatique, capuches, masques... En termes d'organisation, elle possède sa structure de commandement à l'interne. Ils sont au nombre de cinq (5) et ont mené plusieurs opérations similaires.

**Il s'agit d'ASSOUMANE SISSOKO dit « Kay-sien », vendeur de téléphones et accessoires. Il est le Cerveau et Chef de la Bande. Il est en outre chargé d'ouvrir les portes.**

**BOUBACAR KEITA alias « Floh » : Orpailleur, membre armé.**

**ADAMA DIARRA dit Nostradamus : membre indicateur et souvent, guetteur du groupe.**

**KABA, l'artificier de la bande, à l'origine des tirs ayant occasionné la mort du DOCTEUR ABDOURHAMANE KODIO. C'est également lui qui a tiré et tué le taximan de passage dans le périmètre d'opération et blessé un motocycliste. Enfin le nommé MINTA, Guetteur de la bande.**

Bien entendu, pour des besoins d'enquête, nous passons sous silence, les détails se rapportant aux deux derniers, encore en cabale et activement recherchés. Aux dernières nouvelles, ils seraient au Sénégal. La police sé-



négalaïse est d'ores et déjà alertée. Leur arrestation ne serait qu'une question de jours.

### L'impact des réseaux sociaux

Les images de l'opération des malfrats ont inondé les réseaux sociaux dès le lendemain du drame. Tout alla vite, très vite ! De présumés coupables furent désignés et poursuivis ! Un policier radié a été confondu avec un des braqueurs.

La photo de CHEICK BI, un autre gangster spécialisé en racket et vol à l'arrachée a fait le tour de FACEBOOK, WTHATSAPP entre autres médias sociaux !

Indignés et inquiets, les parents de celui-ci (CHEICK BI), décidèrent de le conduire eux-mêmes au commissariat de police du 14ème Arrondissement «pour sa propre sécurité», disent-ils !

Après vérification, il s'avéra que ce petit gangster, loin d'être innocent, n'était pas pour-

tant membre de la bande des 5. Mais puisque recherché pour d'autres délits, il fut mis à la disposition du procureur du Tribunal de grande instance de La Commune 4, le jeudi 23 juillet 2020, pour information judiciaire.

Un autre gangster surnommé DIPSI, un récidiviste a été lui aussi confondu avec l'un des membres de la «bande des 5», auteurs de l'opération ayant coûté la vie au Docteur Kodio et à deux autres personnes. Son visage masqué et démasqué fit le tour des réseaux sociaux ! Lui aussi fut arrêté par la BAC (Brigade Anti Criminalité) et remis à la police du 11ème Arrondissement de Kalaban Coura et transféré ensuite à la BIJ (Brigade D'Investigation Judiciaire). Selon nos sources, DIPSI s'en sortit assez bien puisqu'il fut remis en liberté.

C'est dire, en tout état de cause, que la publication des images sur les réseaux sociaux et les histoires les accompagnants, permirent d'orienter faussement les enquêtes et surtout, de rassurer les suspects ! Pour faire court, ces



«Fake news» ont facilité le travail des enquêteurs puisqu'ayant permis de faire baisser la garde des véritables suspects. Fut-ce pour les besoins de la cause ?

### L'exploit du Commissariat du 17ème Arrondissement

Mettre le grappin sur cette bande criminelle qui défrayait la chronique est devenu une question de sécurité nationale. Alors toutes les unités de police de la capitale se sont lancées dans la chasse à l'homme. Toutes les unités, mais c'est la police du 17ème arrondissement qui obtint le meilleur résultat. En marge des pseudos informations sur les réseaux sociaux, les limiers de ce commissariat décidèrent de mener une enquête parallèle et bien orientée.

De fil en aiguille et avec une méthode dont ils ont eux seuls le secret, les éléments du Commissaire Principal ZARA parvinrent en effet à mettre la main sur BOUBACAR KEITA alias « Floh » membre armé de la bande à Sébénicoro.

En comparant les accoutrements sur les vidéos et les vêtements retrouvés au domicile du suspect, et surtout en retrouvant chez lui le masque que portait un des cambrioleurs sur la vidéo, les enquêteurs parvinrent à la conclusion, qu'il était celui qu'ils recherchaient.

Le suspect reconnu, à la faveur des interrogatoires, avoir pris part au cambriolage suivi du meurtre du DOCTEUR KODIO.

Ces premiers aveux permirent de mettre la main sur ASSOUMANE SISSOKO dit «Kaysien», le cerveau de la bande. Il fut interpellé au quartier Lafiabougou en Commune VI du district de Bamako au moment où il se trouvait chez un charlatan auprès duquel, il cherchait une protection mystique. Preuve de sa participation : les policiers retrouvèrent dans son sac, suite à une fouille minutieuse, le téléphone de la victime, à savoir le Docteur Kodio. Téléphone comportant tout son répertoire.

Le troisième suspect interpellé s'appelle ADAMA DIARRA dit Nostradamus. L'arrestation de ce dernier suscita d'importants moyens. Identifié dans la commune rurale de Sanankoroba, il fut difficile à rejoindre et à être arrêté.

C'est une équipe conduite par le commissaire adjoint, le jeune visionnaire enquêteur hors pair, MOUSSÉ BAYE sur ordre du Commissaire principal ZARAWAMA, qui effectua la descente sur les lieux.

A leur arrivée nuitamment, le malfrat NOSTRA avait pris le chemin de Bougouni dans la région de Sikasso. De justesse !

Informé de ce contretemps, le Commissaire ZARA ordonnant à l'équipe d'intervention de continuer la même nuit sur Bougouni non sans

prendre soin de contacter la police de cette localité en vue de renforcer son équipe, une fois sur place.

A leur arrivée, les limiers du Compol ZARA, à leur tête l'infatigable jeune adjoint MOUSSÉ BAYE, avec leur homologue de Bougouni, firent irruption dans le quartier TROKABOUGOU où ADAMA DIARRA DIT NOSTRA avait trouvé refuge chez une femme.

Le suspect fut arrêté sur place et conduit à Bamako. Confondu avec les autres, il reconnut lui aussi les faits. Les 3 suspects ont ainsi été présentés au Procureur du Tribunal de grande Instance de la Commune II du district de Bamako.

Les deux autres suspects, dont l'un répondant au nom de KABA, sont toujours activement recherchés, en tout cas par la police du 17ème Arrondissement de Bamako...

En attendant, les premières arrestations ont été vivement saluées par les populations maliennes et même la hiérarchie. Et l'on constate que Le Commissaire ZARA, comme l'appellent les intimes, vient d'inventer une nouvelle stratégie d'enquête. Chapeau !

A suivre !

**Par votre serviteur Issiaka COULIBALY dit Bamanan den (Journal Kojugu kelebba) et Président du Groupe Kojugu kelebba (GKK)**

## AGERROUTE : Maintenir le réseau routier à un état acceptable de circulation



**D**ans le souci d'offrir aux usagers un service acceptable pour bien circuler sur les grands axes du District, et conformément à ses missions à savoir la mise en œuvre des Programmes annuels qui lui sont soumis, l'Agence d'exécution des travaux d'entretien routier (AGERROUTE) a entrepris à travers la ville de Bamako, d'importants travaux routiers, en période de fortes pluies. Ainsi, comme chaque année, un programme définit les axes routiers qui doivent bénéficier de l'entretien routier et d'autres travaux d'urgence. Mais, pour qu'une route bénéficie des travaux d'entretien, il faut qu'elle soit prévue dans le programme annuel. Ce n'est un secret pour personne, circuler à

Bamako, en cette période pluvieuse, relève d'un véritable parcours du combattant. Voilà pourquoi, malgré les crises multidimensionnelles (économique, sécuritaire, sanitaire et politique) auxquelles fait face le Mali, l'AGERROUTE s'est dédiée aux travaux d'entretien pour non seulement maintenir le réseau routier à un état acceptable de circulation mais aussi assurer le confort et la sécurité des usagers des routes dans certaines communes de Bamako.

Ainsi, sur la rive gauche, les travaux d'entretien routier en Commune I et II sont confiés aux entreprises SOGETRAP, et le bureau d'étude "CIRABA". Toujours en CII, notamment à Misira, le pont au niveau du 3e Arrondissement

a été reconstruit pour le bonheur et la satisfaction des usagers.

Quant à ceux des Communes III et IV, ils sont exécutés par l'entreprise EMCM et son bureau GIC-Mali. Les travaux consistent à faire des PAT enrobés pour boucher les nids de poule, des curages des caniveaux sur la RN3, du renforcement des chaussées et des revêtements de certaines routes. Les mêmes entreprises sont aussi sollicitées pour les travaux de l'entretien courant des routes au niveau de la rive droite sur l'axe de l'avenue de l'OUA.

Par ailleurs, sur la route de Koulikoro, des travaux de renforcement de certaines chaussées sont en cours à Boukassoumbougou en face de la Rue Montana, au niveau de la Station Total en face de l'étage "Djiné". Il en est de même pour la construction des caniveaux pour drainer des eaux de ruissellement dans les grands collecteurs.

En Commune III du District de Bamako, la route de N'Tomikorobougou bénéficie de l'entretien courant à travers la construction des caniveaux et le revêtement de certaines voies vers le Stade Mamadou Konaté.

Malgré tout, il faut rappeler que toutes les routes du District ne font pas partie des travaux d'entretien courant, vu leur état. Cependant ces travaux d'urgence sont enclenchés pour soulager, voire atténuer la souffrance des usagers de routes.

Beaucoup de nos routes sont très vieilles et nécessitent une réhabilitation, c'est-à-dire de reconstruire tout le réseau routier. En effet, pendant l'hivernage, beaucoup de nos routes sont dégradées malgré un entretien régulier. La pluie est un facteur de dégradation important en plus des autres facteurs tels que la surcharge ainsi que l'incivisme de certains riverains entre autres. Quand l'entretien routier n'apporte plus rien, il urge alors de permettre aux structures en charge de l'entretien routier, telle que l'AGERROUTE, de déployer la quintessence de leur programme annuel, par des financements conséquents.

Il est vrai que l'AGERROUTE joue sa partition pour maintenir le réseau à un état acceptable de circulation et ce, aussi bien à Bamako qu'à l'intérieur du pays. Toutefois, il faudra reconstruire la plupart de nos routes pour adapter leurs usages aux réalités de la surpopulation au Mali.

■ Sékou CAMARA

## Terrorisme Mali: Al-Qaïda revendique l'attaque qui a tué un soldat français



**L**e Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), la principale alliance jihadiste du Sahel, liée à Al-Qaïda, a revendiqué l'attaque suicide qui a coûté la vie à un soldat français dans le nord du Mali, le 23.

Le GSIM a expliqué avoir visé un camp militaire français situé près de la ville de Gossi, dans un communiqué authentifié par le groupe américain Site, spécialisé dans la surveillance des organisations jihadistes. Des combattants islamistes ont fait exploser

deux véhicules à proximité des portes d'accès à la base, pour permettre à un troisième d'y pénétrer pour y détoner, selon le communiqué. Le GSIM est dirigé par Iyad Ag Ghaly, un membre de la tribu touareg des Ifoghas, originaire de Kidal (nord du Mali), incontournable depuis plusieurs décennies sur l'échiquier sahélien, d'abord à la tête d'une rébellion touareg dans les années 1990, puis en tant que chef de groupes islamistes armés. Il est aujourd'hui le représentant au Sahel du chef suprême d'Al-Qaïda, Ayman Zawahiri.

L'armée française avait annoncé la semaine dernière la mort d'un parachutiste, survenue lorsque "son engin blindé a sauté au contact d'un véhicule suicide chargé d'explosifs", au cours d'une mission de reconnaissance.

L'opération française antijihadiste au Sahel, Barkhane, compte autour de 5.100 soldats. Ces derniers mois, l'armée française et celles des pays du G5 Sahel ont multiplié les offensives dans la région, en particulier dans la zone dite des "trois frontières" entre Mali, Niger et Burkina Faso. Paris a revendiqué la "neutralisation" de plusieurs dizaines de jihadistes au total, dont en juin l'émir d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), l'Algérien Abdelmalek Droukdal, figure du jihadisme dans la région depuis 20 ans.

■ Sékou CAMARA



# Attentat contre la Constitution au Conseil Supérieur de la Magistrature : Et revoilà Me TAPO !



**A**ux termes de l'article 82 de la Constitution, le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a pour missions de « veiller sur la gestion de la carrière des magistrats et donner son avis sur toute question concernant l'indépendance de la magistrature ; de statuer comme conseil de discipline pour les magistrats ».

L'article 82 atteste bien que la Constitution ne donne à cet organisme, aucune compétence en matière de régulation du fonctionnement

des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

C'est plutôt à la Cour constitutionnelle et à elle seule, qu'incombe de droit cette attribution en vertu de l'article 85 de la Constitution qui en fait « l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics ». L'intention du constituant de 92 n'a jamais été que la prérogative de régulation du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics relevant

de la Cour constitutionnelle, soit concurremment exercée par le CSM, ou même que cette dernière puisse suppléer le vide actuel qu'on observe au niveau de la Cour constitutionnelle depuis sa démolition totale opérée par le décret présidentiel anticonstitutionnel et illégal n°2020-0312 du 11 juillet 2020.

Néanmoins, la session qui s'est précipitamment tenue le 30 juillet 2020 s'est dédouanée de toute contrainte constitutionnelle en faisant fi des articles 82 et 85. Pour tout dire, le CSM s'est arrogé des prérogatives qui n'ont rien à voir avec l'article 82 de la Constitution. C'est ainsi qu'elle a largement outrepassé son pouvoir de désignation de ses trois membres à la Cour constitutionnelle, pour aller empiéter sur les domaines de compétence réservés au Président de la République et au Président de l'Assemblée nationale en la matière.

Pour bien comprendre ce processus qui fait dévier ainsi le CSM de sa trajectoire institutionnelle et l'amener à explorer des questions étrangères à son périmètre constitutionnel de compétence, il faut se rappeler que le CSM est et demeure avant tout, et à double titre, la chose du pouvoir politique de l'exécution qui le tient par la gorge à son niveau le plus élevé à travers sa présidence « présidentielle » et sa Vice-présidence ministérielle. En vérité, c'est le Président de la République et son ministre de la Justice qui tiennent le CSM en laisse. Ceci explique cela. Excepté la désignation de ses trois membres, le CSM se met complètement en marge de son territoire de compétence constitutionnelle lorsqu'il se permet de fourrer le nez dans le choix par le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale de leurs trois membres respectifs devant siéger à la Cour constitutionnelle.

## De quoi se mêle donc le Conseil supérieur de la magistrature ?

C'est avec gravité que cette question se pose dans toute sa connotation d'inconstitutionnalité, pour quiconque aurait écouté avec une oreille attentive, le compte rendu télévisé ORTM1 fait de la session du 30 juillet 2020 par le tout nouveau et ancien ministre de la Justice Me TAPO. Pourquoi le CSM se mêle-t-il de ce qui ne le regarde pas ? Pourquoi son Président IBK et son Vice-président Me TAPO se rendent-ils complices de l'escapade insti-

tionnelle du CSM ? Les passages qui suivent tirés du compte rendu fait de la session du 30 juillet par le Ministre TAPO témoignent éloquentement de la pertinence de ces questionnements. Me TAPO a la parole.

## «... Le Conseil supérieur de la magistrature a fait au Président de la République, une proposition extrêmement importante ».

En écoutant Me TAPO à ce niveau de son intervention, on s'attend naturellement à des choses effectivement « extrêmement importantes », mais aussi strictement en lien avec les prérogatives du CSM qui ne peuvent s'échapper au-delà du périmètre constitutionnel de l'article 82. Que nenni ! Que nenni ! De la manière la plus maladroite, la session du 30 juillet 2020 s'est essayée dans un exercice mal réussi de confiscation de prérogatives qui ne sont pas les siennes et qui mordent sur le champ de compétence de la Cour constitutionnelle. Suivons bien Me TAPO.

« Puisque vous le savez, on avait proposé de désigner 6 membres de la Cour constitutionnelle pour qu'on puisse régler le contentieux électoral et ensuite désigner les 3 autres. Le Conseil a trouvé que ce n'était pas une solution conforme à la Constitution... »

Ici, le CSM s'arroge véritablement des compétences dont la plupart de ses membres ne disposent même pas des qualifications élémentaires indispensables à leur exercice. Aux dires de Me TAPO, « le Conseil a trouvé que ce n'était pas une solution conforme à la Constitution ». Incroyable quand même, d'entendre le CSM statuer ainsi de la conformité à la Constitution d'une pratique qui plus est, concerne les relations entre des Institutions de la République. La Constitution du Mali aurait-elle donc été modifiée, au point de faire désormais du CSM, la doublure, voire l'intérimaire institutionnelle de la Cour constitutionnelle ?

IBK le Président du CSM et Me TAPO son Vice-président de ministre de la Justice, doivent des explications aux Maliens à ce sujet. Mais ce n'est pas tout. Me TAPO poursuit.

« Le CSM a proposé donc que l'Assemblée nationale choisisse parmi une liste de 6 à 7 personnes proposées par la société civile, les 3 membres qui doivent être désignés au titre de l'Assemblée nationale ...».

Ainsi donc, en remplacement de la solution dite « non conforme à la Constitution » qui était de « désigner 6 membres de la Cour constitutionnelle », le CSM propose que « l'Assemblée nationale choisisse parmi une liste de 6 à 7 personnes proposées par la société civile, les 3 membres qui doivent être désignés au titre de l'Assemblée nationale ». Le CSM donne là, l'élément de preuve irréfutable de son incompétence absolue à opiner sur des questions de constitutionnalité. Parlons Constitution ! Dans le fond, cette préconisation souffre au moins de deux impostures juridiques qui jurent avec la Constitution. D'abord, il n'est dit nulle part dans la Constitution que c'est l'Assemblée nationale qui choisit des membres de la Cour constitutionnelle. Nous renvoyons pour sa revue de copie, le CSM à l'article 91 de la Constitution où l'on peut lire sans correcteurs que les neuf membres de la Cour Constitutionnelle comprennent les « trois nommés par le Président de l'Assemblée Nationale... ». C'est le président de l'Assemblée nationale seul qui exerce cette prérogative en vertu de cette qualité fonctionnelle qu'il détient. Le choix de l'Assemblée n'équivaut pas au choix du Président de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, aucune disposition constitutionnelle ne fait dépendre le choix discrétionnaire de ses trois membres par le Président de l'Assemblée nationale, d'une quelconque « liste de 6 à 7 personnes » proposées par une soi-disant société civile. Last but not least, en vertu de quoi, le Président de la République en tant qu'institution, serait-il fondé à dicter à l'Assemblée nationale qui est également une institution, des modalités nouvelles d'exercice par celle-ci de son pouvoir constitutionnel de nomination de ses trois membres à la Cour constitutionnelle. Au nom de la séparation des pouvoirs, le Président IBK et le CSM instrumentalisés qui lui sert de couverture, ne sont nullement habilités à s'ingérer dans l'exercice de ce pouvoir constitutionnel du Président de l'Assemblée nationale. La lecture inconstitutionnelle de la constitutionnalité par le CSM est une menace pour l'Etat de droit ! Suite du contre rendu de Me TAPO.

« Puisqu'on a fait cette proposition au Président de la République lui-même qui a accepté de renoncer à ses prérogatives constitutionnelles, il n'y a pas de raison qu'on ne demande pas la même chose à l'Assemblée nationale... ».

Un Président qui accepte de renoncer à ces prérogatives constitutionnelles ? De deux choses l'une : soit ce Président crève d'illégitimité mais se cramponne à son fauteuil, soit ce Président fait de la violation délibérée de la Constitution son style de gouvernance.

Au demeurant, ce qu'on retient davantage de ces propos condescendants à l'endroit de l'organe où siègent les élus de la nation, c'est cette insinuation pernicieuse qui s'en dégage, comme quoi il n'y aurait pas de gêne à soumettre aux élus de la nation une proposition de nature inconstitutionnelle que même le Président IBK a magnanimement validé. Passons ! Mais restons toujours avec Me TAPO.

« Je pense que c'est une solution très intelligente qui est en plus conforme à la Constitution, qui va nous permettre d'avoir les 9 membres dans les jours qui viennent ...».

Faire choisir par l'Assemblée nationale, ses trois membres sur une liste de 6 à 7 personnes proposées par la société civile. Telle est la solution jugée « très intelligente » par Me TAPO qui-cerise sur le gâteau-rassure qu'elle est de surcroît « conforme à la Constitution ».

Quelle « grande intelligence » mise donc au service de l'ingénierie de bricolages juridiques et de colmatages institutionnels ! Bravo au CSM. Fallait vraiment y penser. Par sa grande intelligence mise au service de son Président IBK royalement assis sur les articles de la Constitution, Me TAPO peut désormais se vanter de voir le CSM lui avoir ouvert la piste sans issue des bricolages et des colmatages anti-constitutionnels. C'est en quelque sorte la rançon compensatrice de la mise à sac de l'institution judiciaire de la Cour constitutionnelle attentatoire au sacro-saint principe d'indépendance de la justice. Chacun peut imaginer à travers cette célébration de Me TAPO, ce que pourrait bien valoir son avis « sur les questions concernant l'indépendance de la magistrature » comme stipulé à l'article 82 de la Constitution. La suite de l'histoire.

## « Une fois que cette Cour sera installée, on verra comment le problème du contentieux électoral va être résolu dans un second temps ...».

On voyait venir ce visiteur de nuit avec ses gros sabots : « On verra comment le problème du contentieux électoral va être résolu dans un

second temps ». Me TAPO nous annoncerait-il ainsi, par cette petite locution apparemment anodine, qu'il n'est plus exclu que le contentieux électoral des législatives de 2020 soit ressuscité ? Un contentieux pourtant mort de sa belle mort sous le poids de la portée juridique implacable des deux décisions définitives de la Cour constitutionnelle : à savoir l'Arrêt n°2020-04/CC-EL du 30 avril 2020 portant proclamation des résultats définitifs du second tour et la Délibération n°2020-02/CC-EL du 6 mai 2020 portant sur les demandes de sa rectification. Nous avons toujours bien perçu que la casse organisée de la Cour constitutionnelle et sa recombinaison au forceps ne participaient que d'une manœuvre visant à la mettre sous tutelle dans un carcan de soi-disant indépendance retrouvée, tout en poussant les nouveaux membres à du blanchiment d'Arrêt préconfiguré par IBK et la CE-DEAO, afin de lui coller un semblant de constitutionnalité. Tout porte à croire que les masques seraient finalement tombés d'eux-mêmes ; tous ces masques d'antiphrases mal construites de dissimulation de la remise en cause des décisions définitives de la Cour constitutionnelle.

## Me TAPO « pompier avec du produit inflammable » ?

Faute d'obtenir la voie constitutionnelle et légale des vacances de sièges menant aux élections partielles, Me TAPO se rebiffant pour se mettre au diapason des forfaitures présidentielles, semble ne plus écarter de manière catégorique comme lors de son débat du 21 juin 2020 sur Africable TV, « la résolution du problème du contentieux électoral des législatives dans un second temps ».

Il ne fait cependant l'ombre d'aucun doute, que les deux décisions judiciaires de la Cour constitutionnelle ont définitivement acquis l'autorité absolue de la chose jugée. Question donc à Me TAPO, le ministre de la Justice et célèbre avocat : en quoi, comme ce fut le cas du CSM, cet agenda de second temps dont il parle, pourrait-il s'assimiler à une autre « solution de grande intelligence et de surcroît conforme à la Constitution » ? On n'ira bien évidemment pas jusqu'à le soupçonner, lui l'avocat ministre de la Justice, de faire preuve là, comme le CSM, de grande intelligence mise au service de l'ingénierie de bricolages juri-



diques et de colmatages institutionnels ! Mais quel recette miracle, Monsieur le ministre TAPO cacherait-il dans sa poche, pour pouvoir présenter un tel tour de règlement d'un contentieux électoral déjà définitivement clos ? Même la CEDEAO pourtant très peu respectueuse de la Constitution du Mali, avait fini par se départir de cette perspective totalement anticonstitutionnelle de remise en cause d'un arrêt définitif de la Cour constitutionnelle. Elle s'est détournée de son approche de « reconsidération des résultats » que Me TAPO devenu ministre, semble enfile. Mais que Me TAPO, pas encore ministre, avait pourfendu. C'était le 21 juin 2020 sur Africable : « Ils ont fait des recommandations dont une m'a profondément choqué. Faire des élections partielles là où la Cour a annulé les résultats de l'Administration territoriale. Je me pose la question quel est le support juridique de cette recommandation. Sur quoi elle est fondée ? Nous avons l'article

94 de notre Constitution qui dit que les décisions de la Cour constitutionnelle s'imposent à tout le monde. La décision de la Cour a force obligatoire erga omnes... Dès lors que la Cour a proclamé les résultats, qu'elle a installé une Assemblée, déclaré élu les 147 députés, je ne vois pas comment le gouvernement ou le Président pourrait remettre ça en cause pour faire des élections partielles. Qu'on me dise par quelle voie y parvenir ... ».

Et Me TAPO de conclure : « La CEDEAO joue au pompier qui vient avec des produits inflammables ». Me TAPO devenu ministre aurait-il enfilé la tenue du pompier débarquant au gouvernement mort-né de Boubou CISSE avec des produits inflammables ?

**Dr Brahim FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)**

## Gestion du Mali : L'écrivain Doumbi-Fakoly écrit à IBK



### Monsieur le Président,

Jusques à quand, par votre flagrante allégeance à la France, continuerez-vous de renforcer la conviction générale que vous avez d'autres priorités que le service du Mali ?

Jusques à quand, votre obéissance souverainicide à son interdiction criminelle de doter les forces de Défenses d'armes et d'équipement indispensables à l'accomplissement de leur mission continuera-t-elle de faire du Mali « un gros gibier sur lequel n'importe qui peut prétendre prélever le morceau de son choix » particulièrement sur des motivations imbecilement négrophobes ?

Jusques à quand, en votre qualité de chef Suprême des armées, continuerez-vous, en toute connaissance de cause, à envoyer nos filles et nos fils, nos sœurs et nos frères, nos voisins et nos amis, à l'abattoir face à des ennemis qui ne rencontrent aucun obstacle pour s'approvisionner en armement de leur choix et de qualité ?

Jusques à quand, continuerez-vous à tenir la comptabilité macabre de nos morts qui s'entassent, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, de Nampala à Gao, de Kidal à Tombouctou et d'ailleurs, sur le plateau de ce qui est perçu comme une indifférence coupable de votre part ?

Jusques à quand, penserez-vous que vos larmes, d'hier seulement, spontanées ou provoquées, mais à l'évidence tardives, après

celles versées pour d'autres, en d'autres circonstances, plusieurs mois plutôt, vous vaudront une reconnaissance quelconque des parents des défuntes et des défunts ; de notre peuple ?

Jusques à quand continuerez-vous à assister, dans la tranquillité de vos sommes et de vos sommeils, au sacrifice multiple de notre jeunesse : éducation bâclée dans une école sinistrée, chômage endémique, délinquance, banditisme, prostitution induits par l'absence de perspectives d'avenir meilleur ?

Jusques à quand continuerez-vous à priver nos hôpitaux et nos dispensaires des moyens financiers colossaux que vous affectez aux dépenses somptuaires de rénovation de votre bureau et de votre domicile privé ?

Jusques à quand continuerez-vous de globe-trotter pour des intérêts peu évidents pour le Mali et s'apparentant plutôt à des voyages de

villégiatures, là où un Ministre peut vous représenter ?

Jusques à quand, continuerez-vous de considérer comme « pays amis » l'autoproclamée communauté internationale, un groupuscule d'États prédateurs dont l'objectif, connu de tous et de vous-même, est de construire le bien-être social de leurs peuples sur les malheurs des États poltrons ?

Jusques à quand, continuerez-vous d'espérer inutilement la « compréhension » de ces « pays amis » sur la nécessité de doter nos Forces de Défense alors que d'autres, hors de ce cercle, comme La Russie et la Chine, notamment, sont prêts à le faire ?

### Monsieur le Président,

N'ayez pas la faiblesse de croire que votre façon de diriger ce pays, qui ne convient qu'à vos thuriféraires et vos louangeurs, dont les attitudes et comportements hautement intéressés sur-dimensionnent votre égo, vous mettra à l'abri de toute véritable épreuve à votre pouvoir personnel.

N'ayez pas la faiblesse de croire à l'irréversibilité d'une lobotomisation et de l'apathie apparentes du peuple, qui, tel un volcan en phase d'ébullition, finira irrémédiablement, tôt ou tard, peut-être beaucoup plus tôt, par exploser, emportant tout sur son passage.

Souvenez-vous des ridicules Maréchaux Bokassa et Mobutu, du pantin franco-burkinabé Blaise Compaoré, du briseur d'espairs et autocrate Musa Traoré, de votre prédécesseur le Général insignifiant Amadou Toumani Touré.

### N'ayez pas la faiblesse de croire que vous pourrez compter sur d'éventuels alliés :



– Aucun contingent de marabouts et de somas, pas même Dieu, quelles que soient ses déclinaisons, y compris celle de Subhana Wa Talla, n'aura les ressources nécessaires pour endiguer ses laves salvatrices.

– Quand vos gardes du corps et autres commandos, à la gâchette facile pour la répression, finiront d'être interpellés par les cadavres qui s'entassent pour votre seule protection, ils vous abandonneront pour renouer avec leur vraie mission qui est le service du peuple.

– Quant à la France, dès qu'elle aura constaté votre discrédit consommé, elle sera la première à vous lâcher, ayant déjà, sous la main, une liste de vos remplaçants potentiels.

– Ces fusibles sont légion dans une opposition peu crédible, frileuse et inaudible, dont quantité de leaders attendent impatiemment de vous succéder, au premier claquement de doigts de la France et de l'autoproclamée communauté internationale.

### **Monsieur le Président,**

Vous gagnerez à vous méfier, ici et maintenant, de collaborateurs qui ne sont pas de la trempe de votre premier Premier Ministre Umar Tatom Ly, de votre éphémère Ministre de la Défense,

le Colonel-Major Bah Ndao, de votre dernier d'Etat-Major, Mahamane Turé qui vous ont lâchés, leur sens de l'honneur étant incompatible avec des missions indignes.

Vous gagnerez à vous méfier, ici et maintenant, de collaborateurs qui semblent avoir peur même de votre ombre ; qui n'osent pas vous dire la vérité en face et/ou publiquement, qui n'ont pas le courage de quitter avec fracas, le commandement du navire « Mali » que vous êtes en train de conduire tout droit, sur des récifs destructeurs qui vont le morceler en mille morceaux.

Vous gagnerez à vous méfier, ici et maintenant, d'une Assemblée Nationale et d'un Pouvoir Judiciaire simples caisses de résonance de vos volontés les plus inacceptables.

### **Monsieur le Président,**

Vos premiers ennemis sont ceux-là qui, au lieu de se coucher devant vos désirs, tous vos désirs, devraient vous inspirer, par un comportement d'honneur, le courage et la fermeté devant vos ennemis de l'extérieur dont ils sont, volontairement ou inconsciemment, les alliés contre nature ; c'est-à-dire des traîtres.

### **Monsieur le Président,**

Vos véritables compagnes et vos véritables compagnons de combat pour réinstaller le Mali dans sa dignité, dans son intégrité, pour construire son bien-être social, sont et demeurent le peuple et le peuple seulement.

Il est votre rempart naturel qui ne peut être franchi par aucune force adverse même dotée des armes les plus sophistiquées.

Rappelez-vous le Viet-Nam face à la France et aux Etats-Unis, l'Angola et le Mozambique face au Portugal, l'Algérie, tout près, face à cette même France.

N'oubliez pas Robert Mugabe et Paul Kagamé, ni Yaya Jammé qui ne veut même pas d'amis en occident.

### **Monsieur le Président,**

Vous gagnerez à vous rapprocher de votre peuple, ici et maintenant !!!

Il en est encore temps !!!

Puissent nos Vénérables Ancêtres vous inspirer la Pensée Juste, la Parole Juste et l'Acte Juste et sur tout courageux, qui ont inspiré la conduite quotidienne de votre aïeul et de ses compagnons.

**Amon !!! Amon !!! Amon !!!**

### **Doumbi-Fakoly**

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

## IBK : “Partez comme un Kéita !”



C'est nouveau et cela mérite d'être souligné : de nombreux intellectuels maliens osent de plus en plus prendre la parole pour proposer des pistes de travail en vue de la résolution de la crise socio-politique malienne actuelle. Il ne s'agit pas de ceux qui s'accrochent à un poste de responsabilité quelconque et ne sont volubiles que dans les salons ou les grins. Mais de ceux qui sont convaincus que le Mali a grandement besoin de tous ses fils dans une situation aussi explosive que celle qu'il connaît actuellement. L'ancien ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Me Malick Coulibaly, a préféré sacrifier sa carrière de ministre en osant inviter le Président de la République à la démission. Aujourd'hui, c'est un autre ancien ministre sous Amadou Toumani Touré (ATT), Seydou Traoré, qui se penche sur le Mali et propose des solutions. Convaincu que le Mali de Ibrahim Bou-bacar Kéita (IBK) est otage de la France pour des intérêts géostratégiques, l'ancien ministre malien ne fait aucun cadeau à l'ancienne puissance colonisatrice du Mali qualifiée de plus grande prédatrice des États africains. IBK apparaît ni plus ni moins comme un pantin de la France, un pantin incapable de résoudre les problèmes du Mali. C'est pourquoi le ministre

Traoré réclame sa démission si tant est qu'il recherche le bonheur des Maliens.

Après un mini-sommet de cinq Chefs d'État de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Bamako, un sommet extraordinaire en visioconférence de l'organisation sous régionale avait concocté des recommandations dont la date butoir de mise en œuvre était le 31 juillet 2020 pour trouver une issue à la grave crise sociopolitique que connaît le Mali depuis le 05 juin 2020. Aujourd'hui, seule une équipe gouvernementale restreinte de six ministres a été mise en place pour faire marcher la machine

de l'exécutif en attendant la formation de l'ensemble du Gouvernement qui attend depuis plus de quarante jours. Or le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) a rejeté catégoriquement les résolutions de la CEDEAO et entend reprendre, dès ce lundi, la désobéissance civile qui avait connu une trêve du fait de la Tabaski. Dans une interview accordée à une radio internationale, le Premier ministre Boubou Cissé n'exclut pas de former son gouvernement sans le M5-RFP pendant que certaines sources affirment que des dispositions sécuritaires auraient été prises pour réprimer d'éventuelles manifestations de rue.

Ainsi tout porte à croire que le pouvoir d'IBK devra croiser le fer avec le M5-RFP qui a repris son mot d'ordre de désobéissance civile jusqu'à la démission du Président de la République, de son Premier ministre et l'ensemble de son pouvoir. Si IBK a un défaut que lui reconnaissent autant ses adversaires que ses amis, c'est son absence d'écoute. L'ancien ministre Seydou Traoré qui l'a côtoyé il y a plus de deux décennies s'en désolé. « Je suis aussi désolé par le fait que l'étudiant malien de mai 1968, aujourd'hui président dans son pays, doive s'en remettre à la France pour le départager d'avec son peuple, alors qu'un peu d'écoute aurait suffi », écrit-il au sujet d'IBK. Le ministre Traoré apostrophe son ancien camarade de parti pour l'appeler à son devoir. « IBK, vous auriez dû être cet homme qui écoute, sans orgueil. Vous ne devriez pas être cet homme, commandant en chef des Forces armées du Mali qui mobilise l'arsenal de la défense nationale contre le peuple. Vous ne devriez pas laisser prospérer des velléités de tensions religieuses entre différentes conceptions de l'islam, cela ne ressemble pas à





l'homme que j'ai côtoyé et défendu mordicus lors de la crise du "congrès extraordinaire" au sein de l'Adéma/PASJ. Vous ne devriez pas être, avec votre statut de premier magistrat, l'homme qui veuille laisser l'impunité prospérer dans la mauvaise gouvernance du pays au motif que la contestation est portée par un imam », se désole presque l'ancien camarade du Président de la République.

Tous les Maliens sont d'accord sur une chose : IBK aura déçu tous en dilapidant le capital de confiance qui était le sien lorsqu'en 2013 c'est un Peuple soudé comme un seul bloc qui l'avait porté au pouvoir avec 77.66% de votants. Même son challenger Soumaila Cissé était tombé sous le charme lui qui s'était rendu avec sa famille chez son « grand frère » pour le féliciter. Mais aujourd'hui la donne a totalement changé car « La contestation est forte et profonde, et va au-delà de la personne des leaders du M5-RFP. Elle est profondément sociale, portée par une insatisfaction de la population, proportionnelle à l'immense espoir

que vous avez suscité par vos promesses électorales ». C'est pour cela et pour bien d'autres encore qu'IBK devrait se retirer. Plus le ministre Traoré y pense plus sa colère monte « L'histoire est meilleur juge que ces conseillers occultes qui pullulent autour de vous, le soutien de la France durera le temps de trouver un autre pantin pour ses intérêts ! Alors pourquoi pas vous ? Nombre de responsables mobilisés dans la répression aujourd'hui sont cités directement ou indirectement dans des faits de corruption. Ils bénéficient certes de la présomption d'innocence, mais ils seraient heureux que ces affaires restent sans lendemain. L'écoute est et doit être votre posture, n'en déplaise à un Premier ministre d'un amateurisme sans nom, illégitime politiquement car non proposé par le RPM et les députés de la majorité présidentielle. Illégal, car jamais, il n'a présenté une déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale. Toute autre posture de votre part est incongrue et assimilable à la défense

des intérêts d'un clan et de ceux de la France », peut-on lire dans le texte de l'ancien ministre.

Les centaines de milliers de Maliennes et de Maliens, jeunes et moins jeunes, qui se sont rassemblés sur la Place de l'Indépendance à Bamako et qui ont conduit la désobéissance civile dictée par le M5-RFP portent la voix du peuple malien et réclament d'IBK qu'il honore son serment de servir le Mali en lui retournant son vote. Le ministre Seydou Traoré se fait l'écho de leurs voix : « Président IBK, écoutez le peuple ! Vos services de renseignements savent réellement ce qui se passe dans le pays, partez et laissez le Mali sans bain de sang, comme cela, vous aurez fait œuvre utile pour le Mali ! Les multiples démarches avec en arrière-plan, la France exaspère ! Partez comme un Kéita, l'Histoire jugera ! ». Le ministre Seydou Traoré a la conviction qu'IBK a totalement raté la mission qui était la sienne en 2013 et cette conviction, il la partage avec des millions de Maliennes et de Maliens qui n'en peuvent plus de voir Maliba partir en lambeaux. Pourtant, le Chef de l'État n'est pas près d'abandonner la partie, requinqué qu'il est par les dernières résolutions du sommet extraordinaire de la CEDEAO qui sont un soutien pour sa personne et son régime. Pourtant, si les forces de sécurité faisaient une nouvelle fois usage de leurs armes contre les manifestants aux mains nues à l'occasion de nouvelles journées de désobéissance civile, alors le Mali s'enfoncerait davantage dans une crise sans fin.

■ Diala Thiény Konaté



## Mini gouvernement : Tiébilé Dramé et les cadres du PARENA à couteaux tirés ?

L'entrée de Tiébilé Dramé dans le mini-gouvernement composé par Boubou Cissé semble n'avoir pas été du goût des cadres et militants de son parti, comme en témoigne le contenu d'une adresse faite par l'homme au peuple PARENA le 29 juillet dernier. Il y a comme de l'électricité dans l'air au sein du parti du bélier blanc !

Chers camarades, Je voudrais vous dire que je ne suis pas insensible à vos messages de vœux à l'occasion de la formation d'un gouvernement restreint chargé de négocier la sortie de crise. Je considère vos vœux comme l'expression d'une forte aspiration à la stabilité du pays. Notre parti est resté très attaché aux principes cardinaux et aux valeurs qui ont présidé à sa création. Il reste fidèle aux idéaux qui sont à l'origine des combats d'hier et d'aujourd'hui.

Certains compagnons ont quitté le PARENA parce que nous avons refusé de soutenir ou d'être indulgents vis à vis du putsch du 21 mars 2012. Ceux qui ont soutenu ce coup d'État, qui ont collaboré avec les putschistes, sont comptables des conséquences désas-

treuses dont le pays n'est pas encore sorti... En août 2017, à la CSTM, nous avons résisté aux tentatives visant à donner l'estocade finale au régime secoué par la puissante vague « Antè, a banna » dont le PARENA a été l'initiateur. Souvenez-vous-en !

C'est parce que nous sommes opposés au chaos sous toutes ses formes, que nous avons négocié l'Accord Politique de Gouvernance en mai 2019. Nous ne voulions pas que le pays s'effondre à nouveau.... Aujourd'hui encore, mû par les mêmes principes, les mêmes valeurs, le PARENA œuvre pour conjurer le chaos et sauver les institutions de la République. Tel est le sens de notre engagement pour la préservation du cadre républicain et démocratique.

Dans ce combat, nous devons reconnaître le cancer de la mauvaise gouvernance qui est au cœur de la crise malienne. Qui peut accuser le PARENA d'avoir fermé les yeux sur la mal gouvernance ? Qui plus que le PARENA a dénoncé la mauvaise gouvernance dans ce pays? Vous ne vous laisserez pas donner de complexes sur ce sujet. Vous avez été, vous êtes

débout contre la mauvaise gouvernance, contre le chaos, pour la Constitution et pour la République... ».

Cette adresse de Tiébilé Dramé cache mal un réel malaise au sein du PARENA qui, on s'en souvient, avait condamné les tueries des 10, 11, 12 juillet dernier et exigé une enquête indépendante pour situer les responsabilités. En effet, dans une déclaration rendue publique à cet effet, le parti du Bélier blanc avait exprimé sa vive inquiétude sur la dégradation de la situation politique dans notre pays, avec son corolaire de violences qui ont entraîné des pertes en vies humaines... et dénoncé ce qui a appelé « détournement des missions de la Force Spéciale anti-terroriste (FORSAT) » et « l'usage excessif de la force et les tirs à balles réelles contre des manifestants ».

Voir le même homme se précipiter pour reprendre son poste dans un gouvernement de forfaiture formé par un régime qui a la mauvaise gouvernance et la violation de la constitution dans son gène, toutes choses contre lesquelles le PARENA a toujours été debout comme il le prétend, et qui reconnaît que « le cancer de la mauvaise gouvernance qui est au cœur de la crise malienne... c'est tout simplement pathétique. C'est aussi une manière pour le bélier en chef de se donner bonne conscience.

Cupidité quand tu nous tiens ! Va-t-on vers une cassure au sein du PARENA ? A suivre !

■ Yama DIALLO





## Sortie de crise : Avis de tempête sur la magistrature

**Q**ue se passe-t-il dans la magistrature ? Va-t-on vers un clash entre les syndicats de la magistrature et les membres élus du Conseil Supérieur de la Magistrature que préside le Président de la République lui-même ? Sous la vice-présidence du ministre de la Justice. Ou faut-il déplorer le manque de constance dans certaines corporations au Mali, tout comme chez nombre d'acteurs politiques maliens ! Qui l'aurait cru : Le Conseil Supérieur de la Magistrature qui tombe aussi facilement dans le piège de la violation flagrante de la Constitution malienne avec la complicité des magistrats qui y siège ? Le Conseil Supérieur de la Magistrature a en effet surpris plus d'un, à l'issue d'une réunion tenue le jeudi 30 juillet 2020 sous la présidence du Président Ibrahim Boubacar Keita, en désignant ses trois membres au sein de ce qui sera la nouvelle cour constitutionnelle. Et ce, alors même qu'elle sait pertinemment que le décret d'abrogation de décret de nomination de trois des leurs est illégal.

Cette décision des magistrats surprend, car elle entérine la violation répétée de la constitution par celui-là même qui en est le garant, à savoir le Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita. Elle surprend également, parce qu'il a juste un peu plus d'une semaine, les syndicats de magistrats étaient très remontés contre le Président IBK, à cause des propos tenus par ce dernier le 9 juillet, et surtout à cause de sa décision d'abroger le décret de nomination des membres de la Cour Constitutionnelle !

**« Nous, membres élus au Conseil Supérieur de la Magistrature, avons suivi avec regret l'adresse à la nation du 09 juillet 2020 et dans laquelle, le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a annoncé dans sa quatrième idée-force de : "veiller à une saine distribution de la Justice. Et cela dans toutes les juridictions..."**

**Que nous savons que le pays crie depuis longtemps sa soif de justice ! Que nous**

savons hélas que l'engouement des populations pour la justice expéditive des pseudo-djihadistes s'explique par le rejet de la justice d'État avec les tares qui lui sont connues, dont la corruption et la durée des procédures ; que cela devra donc recevoir des réponses appropriées... » », avaient alors noté les élus du conseil.

Ils expliquaient en outre d'avoir sollicité une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature en début juin, une sollicitation restée lettre morte en l'absence de réaction du Président IBK. Une réunion qui visait, selon eux, à attirer l'attention du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature sur des mesures légales propres à préserver l'indépendance de la Magistrature dans l'intérêt d'une justice de qualité.

En conséquence, les magistrats déplorent « qu'au lieu d'accorder cette réunion, qui serait un cadre d'assistance au Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature à travers des échanges et des conseils pour l'indépendance et le meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire au bénéfice de notre nation, nous avons plutôt assisté avec stupéfaction au traitement de la justice de tous les noms par le garant constitutionnel de son indépendance qui a, en

autre annoncé sans nous consulter, l'abrogation du décret portant nomination des membres de la Cour Constitutionnelle du Mali ».

Le même ton avait été observé lorsque la mission de médiation envoyée dans notre pays par la CEDEAO, avait laissé entendre, dans son communiqué final l'adhésion de toutes les parties rencontrées aux mesures qu'elle a proposées à l'exception du M5 RFP. Là également, la réaction des magistrats ne s'est pas fait attendre : « **Le Syndicat Autonome de la Magistrature (S.A.M) et le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) ont suivi avec beaucoup de surprise le communiqué final de la délégation de la CEDEAO au Mali lequel fait état de l'adhésion de toutes les parties rencontrées aux mesures qu'elle a proposées à l'exception du M5 RFP...**

**Les syndicats de la Magistrature informent l'opinion nationale et internationale, qu'à l'occasion de leur rencontre le 17 juillet 2020 à l'Hôtel Salam entre 19 h et 20 h passée sous silence par ledit communiqué, ils ont non seulement fait observer à la délégation l'inconstitutionnalité de ses propositions en ce qui concerne le remembrement de la Cour Constitutionnelle, mais aussi ont systématiquement rejeté toutes soumissions des choix du Conseil Supérieur de la Ma-**

**gistrature (CSM) à la classe politique, telle que proposée par la CEDEAO ».**

La même réaction a été observée chez les membres élus du Conseil Supérieur de la Magistrature. Alors, que s'est-il passé entre temps pour que les magistrats du Mali cautionnent la violation de notre constitution ? La question mérite d'être posée, car si en temps normal nul ne nier le droit fait aux magistrats de désigner trois représentants au sein de la Cour Constitutionnelle, le faire dans un contexte où la constitution elle-même est foulée au pied, et par IBK à plusieurs reprises, et par ses pairs de la CEDEAO dans la seule logique de le sauver, est difficile à comprendre. Dans le contexte actuel, nous nous acheminons vers un imbroglio juridique qui sera soumis à la magistrature déjà impliquée dans la survenue du problème. Les trois conseillers à la Cour constitutionnelle dont le décret de nomination a été illégalement abrogé par le Président de la République ont été respectivement nommés par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et par leurs pairs. Que se passera-t-il s'ils gagnent leur procès déjà entamé par le recours gracieux adressé à IBK ? Quels juges seront alors remplacés ? Sur quelle base ? Mieux, certains constitutionnalistes trouvent que les magistrats ne se sont limités à désigner leurs représentants, qu'ils se sont aussi substitués à la Cour Constitutionnelle, et

même empiété sur certaines prérogatives du Président de la République préoccupé uniquement par le sauvetage de son régime, au prix d'une énième violation de la constitution ! En se laissant entrainer dans cette voie, le Conseil Supérieur de la Magistrature ne devient-il pas ipso facto complice du régime sur le dos du peuple malien qui avait pourtant tiré le chapeau pour eux pour avoir rappelé la loi au Président IBK.

Se sont-ils laissés bernier par celui qui, le 9 juillet dernier déclarait que « **les Maliens préfèrent la justice des djihadistes à la justice de l'Etat car celle-ci souffre de la corruption.** » et qui, les caressant dans le sens du poil quelques semaines plus tard, parce qu'il avait besoin d'eux soutenait le 31 juillet « **les magistrats maliens sont honnêtes.** »

Agissant ainsi, n'ont-ils pas peur de donner raison au Président IBK qui explique le rejet de la justice d'Etat par les citoyens par des « **tares qui lui sont connues, dont la corruption et la durée des procédures...** ». Ne craignent-ils pas, de décevoir par ricochet, le peuple malien, à l'image de leur ministre qui, entre deux débats, tel un caméléon, accepte finalement de se coucher, en acceptant ce qu'il vomissait il y a juste quelques jours !

■ Yama DIALLO



# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

## Tabaski 2020 : La sempiternelle poussée des prix du mouton

C'est dans un contexte de crise économique que le Mali va célébrer la Tabaski ou l'Aïd el Kebir. Les moutons n'ont jamais été aussi chers. À Bamako, dans la capitale malienne, des clients usent de certaines astuces face à la poussée des prix du mouton. La fête de l'Aïd el Kebir, qui est prévue pour le 31 juillet, occupe l'esprit de tous les chefs de famille préoccupés par l'achat du bélier à sacrifier. Il faut déboursier dans les 100.000 francs CFA pour avoir un bélier digne de ce nom, plus que le salaire moyen au Mali. Il est vrai qu'à l'accoutumée, les prix grimpent à l'approche de la Tabaski. Mais cette année est plus dure : « Ils nous vendent des agneaux au prix des béliers », déplore Boureïma Dolo, enseignant au lycée.

### Flambée des prix

Plusieurs facteurs expliquent cette flambée des prix. Pour la fête, les bêtes viennent pour

la plupart des régions du Nord et du Niger. L'axe Bamako-Gao étant en proie à l'insécurité, la logistique pose problème. Ousmane Maïga, marchand venu d'Ansongo, témoigne : « En venant à Bamako, nous avons vu une remorque contenant une centaine de béliers se faire attaquer et toutes les bêtes ont été enlevées. Il faut que les clients comprennent que ce risque a un prix », déclare-t-il. Il ajoute qu'il leur a aussi fallu deux semaines pour rejoindre la capitale.

Au problème de logistique, selon M. Maïga, s'ajoutent les lourdes charges d'entretien liées à l'alimentation qu'il faut prendre en compte. La revente sur place est devenue tout aussi un business à cette veille de fête et sans doute le facteur décisif de la flambée des prix. Ousmane Attaher, marchand de bétail venu d'Ansongo aussi, qualifie cet acte de parasitisme et déplore le manque de régulation du marché par les autorités compétentes : « Près de la moitié des vendeurs achètent leur bétail et le

revendent sur place en rajoutant sans scrupule leur marge et souvent nous demandent d'aligner les prix aux dépens des clients. Ils offrent même des pots de vin à ceux qui refusent. Il existe tout un réseau de revente », regrette-t-il.

La présence des coxeurs est aussi à signaler dans les places de vente. Ceux-ci essaient de jouer les acheteurs les plus avisés.

### Comment tirer son épingle du jeu

Ce que nous conseille Ousmane Attaher, c'est d'avoir une idée globale des prix du marché en négociant par-ci, par-là avant de passer à l'achat pour ne pas se faire avoir par les coxeurs. Une autre astuce serait de s'unir pour acheter, car il y a toujours une remise pour les ventes en gros.

El Hadji Tall, maître coranique, nous livre son secret : « J'attends toujours le dernier jour pour payer mon bélier, car les prix chutent généralement ». Mais cette dernière astuce peut avoir l'effet inverse en cas de pénurie. C'est donc un plan intéressant qui représente aussi un risque.

■ Source : Benbere





## En Côte d'Ivoire : Hamed Bakayoko nommé Premier ministre par Alassane Ouattara

**S**ans grande surprise, le ministre de la Défense de Côte d'Ivoire, Hamed Bakayoko, a été nommé ce jeudi 30 juillet au poste de Premier ministre. Il succède à Amadou Gon Coulibaly décédé le 8 juillet dernier et dont il assurait l'intérim.

"Le président de la République a procédé à la signature d'un décret portant nomination de M. Hamed Bakayoko en qualité de Premier ministre", tout en conservant le portefeuille de la Défense, selon le communiqué de la présidence.

A 55 ans, Hamed Bakayoko, très proche du président Alassane Ouattara, pilier du régime, n'a jamais quitté le gouvernement depuis 2003.

Cette année-là, en pleine crise, après les accords de Linas-Marcoussis, il se retrouve ministre des Nouvelles technologies et de l'Information d'un gouvernement d'union nationale, sous les couleurs du RDR, le parti d'Alassane Ouattara. Il restera à ce poste jusqu'en 2001, à l'accession au pouvoir d'ADO. D'abord ministre de l'intérieur, on le vit notamment aux premières loges lors de l'attentat de Grand Bassam en mars 2016.

En 2017, il hérite du portefeuille de la Défense, avec pour mission, notamment, la réconcilia-

tion au sein-même des Forces armées toujours marquées par les stigmates d'une décennie de guerre civile et la crise post-électorale de 2010-2011 à l'issue de laquelle Alassane Ouattara accèdera à la présidence et son prédécesseur Laurent Gbagbo à la Cour pénale internationale de La Haye.

### "Ministre de la nuit"

En 2017, le quotidien français Le Monde consacrait à Hamed Bakayoko un petit portrait-vidéo intitulé "Le ministre de la nuit". Un surnom dû à sa passion des pistes de danse, son goût immodéré pour le coupé-décalé et sa grande amitié avec la star du genre, DJ Arafat, décédé l'an dernier.

Né le 8 mars 1965 à Abidjan, Hambak va d'abord oeuvrer dans la communication et l'information.

En 1990, celui qui milite alors au sein des jeunes PDCI, le parti unique, se trouve, à 25 ans, propulsé à la tête du journal Le Patriote, tout juste créé à l'occasion de l'ouverture du pays au multipartisme. Le Patriote est le journal du RDR, le parti d'Alassane Ouattara.

A 28 ans, il prendra les commandes de la première radio privée commerciale de Côte

d'Ivoire, Radio Nostalgie avant, en 2000, de diriger Nostalgie Afrique. Un parcours presque sans surprise pour celui qui, à 13 ans, était déjà rédacteur en Chef du Journal du Collège Moderne d'Adjamé à Abidjan.

### Dauphin bis ?

Celui qui est également, depuis 2018, maire d'Abobo, l'une des deux communes les plus peuplées d'Abidjan, avait un temps été présenté comme possible dauphin d'Alassane Ouattara dans la perspective de la présidentielle d'octobre 2020.

En mars dernier, le président lui préférait finalement Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre, pour devenir le candidat du RHDP, le parti au pouvoir. C'était sans compter sur la santé fragile de Coulibaly qui, après un long séjour en France, succombe le 8 juillet dernier à un infarctus à l'issue du Conseil des ministres.

Hamed Bakayoko accède à la Primature dans un contexte de flou, réel ou entretenu, sur la candidature d'Alassane Ouattara à un 3e mandat.

Mercredi 29 juillet, les cadres du RHDP ont demandé au président sortant de se présenter à nouveau. A la surprise générale, il les a quittés sans se prononcer pour, selon RFI, prendre le temps de la réflexion tout en canalisant les ambitions au sein de son entourage. Officiellement, et il l'a encore dit publiquement il y a cinq jours, Hamed Bakayoko est, lui, partisan du 3e mandat.

## Coronavirus : Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest rouvrent leurs frontières aériennes



**A**près cinq mois de fermeture à cause du Covid-19, les avions peuvent de nouveau circuler dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest à partir de ce samedi 1er août, à condition que leurs passagers aient réalisé un test PCR négatif. Depuis la mi-mars, très peu d'avions ont pu décoller au Sahel central, excepté quelques

vols cargos, militaires ou de rapatriement. A compter de ce samedi 1er août, le trafic devrait s'accélérer dans cette zone, car le Tchad, le Niger et le Burkina Faso rouvrent les frontières aériennes.

Les vols commerciaux pourront donc reprendre, à condition pour tous les voyageurs de présenter un test négatif au Covid-19 datant

de moins de 72 heures, pour atterrir ou pour quitter ces pays. Il en va de même pour le Mali où les vols continentaux ont déjà repris, car les frontières aériennes sont rouvertes déjà depuis le 25 juillet. Tous les voyageurs au départ de Bamako doivent cependant aller faire un test auprès des services sanitaires maliens pour un coût de 35 000 FCFA.

Le flou demeure pour les vols vers l'Europe. Une inconnue demeure au Mali pour ceux qui voudraient voyager vers l'Europe et notamment vers Paris. Si les vols Air France devraient reprendre normalement à partir de ce 1er août, la France n'a pas officiellement rouvert ses frontières avec le pays.

Dans le golfe de Guinée, le Togo était l'un des derniers pays de l'espace francophone à maintenir ses frontières aériennes fermées. Elles seront désormais ouvertes dès demain. Tous les voyageurs devront néanmoins se soumettre au test PCR à 40 000 FCFA payable lors de l'enregistrement sur une plateforme spécialisée.

Finalement, quasiment tous les pays de l'espace Cédéao rouvrent leur frontière aérienne ce samedi, à l'exception notamment du Nigeria. Les pays appliquent ainsi les recommandations de l'organisation africaine, qui préconisait fin juin une « ouverture coordonnée et progressive des frontières » afin « de relancer les économies des pays membres de la Cédéao ».



## FIFA : Procédure pénale ouverte contre le président Gianni Infantino et le procureur suisse Michael Lauber

Un procureur extraordinaire ouvre une enquête en raison des rencontres informelles, en 2016 et en 2017, entre M. Infantino et le procureur suisse Michael Lauber.

En 2016, lors de son élection à la présidence de la Fédération internationale de football (FIFA), Gianni Infantino avait promis de restaurer la « réputation » de l'instance, alors minée par une longue suite de scandales de corruption. Quatre ans après son intronisation, le président de l'organisation fait l'objet d'une procédure pénale, comme son prédécesseur Sepp Blatter (1998-2015).

Jeudi 30 juillet, le procureur fédéral extraordinaire suisse, Stefan Keller, a décidé d'ouvrir une procédure pénale contre le patron suisse-italien du football mondial, visé par plusieurs plaintes pénales en raison de ses rencontres

secrètes, en 2016 et en 2017, avec le procureur général suisse Michael Lauber.

Chargé des enquêtes pénales en lien avec la FIFA de 2015 à 2019, démissionnaire le 24 juillet, M. Lauber est lui aussi visé par une enquête pénale puisque M. Keller a demandé « aux commissions parlementaires compétentes d'autoriser l'ouverture d'une procédure pénale à son encontre ». En mars, M. Lauber avait été reconnu coupable d'avoir violé plusieurs devoirs de fonction par l'Autorité de surveillance du parquet suisse (AS-MPC).

### « Eléments constitutifs d'un comportement répréhensible »

Intermédiaire lors de plusieurs rencontres entre M. Infantino et M. Lauber, un ami du président de la FIFA, le premier procureur du

Haut-Valais, Rinaldo Arnold, est lui aussi visé par une procédure pénale. « Les infractions concernées sont l'abus d'autorité, la violation du secret de fonction, l'entrave à l'action pénale et l'instigation à ces infractions. D'autres infractions et ouvertures de procédure demeurent réservées », annonce dans un communiqué l'AS-MPC.

Après avoir examiné les quatre plaintes visant MM. Lauber, Infantino et Arnold, Stefan Keller, nommé le 3 juillet comme procureur extraordinaire par l'AS-MPC, « conclut qu'il existe des éléments constitutifs d'un comportement répréhensible en rapport avec la rencontre entre le procureur général Michael Lauber, le président de la FIFA et le premier procureur du Haut-Valais ».



## Afrique Mali : Officiel, la date de la reprise du championnat connue



Le football sera de retour au Mali. Après plusieurs mois de suspensions du championnat due à la pandémie du Coronavirus, la compétition va reprendre le 21 août prochain.

L'information est tombée jeudi. Il n'y aura pas de saison blanche ni d'arrêt définitif. Le championnat va bel et bien reprendre. A travers un communiqué, la Fédération Malienne de Football a révélé la décision qui a été prise.

« Suite à la réouverture des installations sportives par le ministère de la Jeunesse et des Sports, le comité exécutif autorise la reprise des compétitions nationales », peut-on lire dans le communiqué.

La saison 2019-2020 au Mali ira à son terme. Le championnat revient avec la dernière journée au niveau de la phase de poules. Ensuite les play-offs entre les deux premiers de chaque poule pour déterminer le champion. Et enfin les play-downs pour connaître les promus et les relégués.





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Vous ne serez plus sous pression comme vous l'aurez été. Enfin libéré d'un certain nombre de contraintes, vous pourrez progresser comme vous l'entendrez sans avoir quelqu'un en permanence sur votre dos pour vérifier la qualité de votre travail.

Vous reverrez votre échelle de valeurs. Plus terre-à-terre, Uranus en Taureau vous invitera à repenser votre rapport à l'argent. Sans vous détacher du matériel, vous y accorderez moins d'importance. Vous envisagerez votre avenir financier sereinement.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Au contact de Pluton et de Saturne, votre volonté comme votre ambition seront renforcées. Vos projets avanceront et si vous faites des propositions, elles seront accueillies favorablement. Vous pourriez aussi accéder à un poste beaucoup plus valorisant.

Vous passerez à la vitesse supérieure en cumulant des bénéfices. Votre projet lancé sur la pointe des pieds connaîtra un succès inespéré, avec un enjeu financier important à la clef. Tablez aussi sur un placement judicieux dont vous tirerez profit.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Une nouvelle tâche démarre. Elle est vécue avec facilité. Un collègue peut vous assister et vous aider à avancer. L'arrivée de la complicité vous apporte un encouragement. La journée apporte une satisfaction à travailler. Vous sentez une reconnaissance.

Le climat reste aux dépenses. Elles ont un lien avec une sortie. Pour séduire, vous pouvez faire du shopping. L'inquiétude liée aux finances disparaît. Vous vivez avec sérénité votre relation à l'argent en payant les factures et en vous faisant aussi plaisir.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Les fortes dissonances de Jupiter pourront provoquer une baisse d'activité, engendrer une période de chômage, ou une mise en cause de la qualité de votre travail... Dans tous les cas, vous devrez garder votre sang-froid et défendre votre bifteck !

À cause d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie administrative, ou d'un courrier en provenance d'un huissier, vous ne disposerez pas de la totalité de vos biens ou de vos revenus, un peu comme si tout était bloqué ou en attente !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Vous aurez les moyens de sortir d'une impasse. Une tendance jouera en votre faveur montrant une aide qui vous sera salutaire. Il sera dans votre intérêt, sans trop forcer, de créer des contacts, de solliciter des entretiens pour trouver un arrangement.

Grâce à l'expertise généreuse de vos planètes, vos rentes d'argent seront stables, ce qui devrait vous permettre de faire tourner votre budget sans difficultés. Quant à Mars, il vous conseillera sur des placements à privilégier. Faites-lui confiance.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Vous aurez du pain sur la planche. Votre activité tournera au ralenti et il vous faudra trouver une solution pour accélérer la cadence. S'il y a des contraintes, vous parviendrez à tirer votre épingle du jeu et évoluer en fonction des événements.

Vous serez pressé et impatient d'obtenir rapidement des euros, des résultats financiers intéressants. À part si vous travaillez à votre compte, auquel cas, vous aurez des idées pour augmenter vos ventes, mais ne récolterez pas tout de suite de l'argent.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Une nouvelle affaire pourrait vous être proposée. Elle peut avoir un lien avec un poste commercial. Du changement arrive et il vous apporte une satisfaction longtemps attendue. Vous démarrez une nouvelle orientation. Elle fait appel à vos compétences.

Vos finances sont rassurantes suite à une bonne nouvelle professionnelle. Des moments de sérénité vous accompagnent. Malgré les dépenses, vous continuez de rester optimiste à propos de l'argent. Continuez de gérer la trésorerie avec prudence et tout ira bien.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Les avantages liés à votre activité professionnelle seront nombreux. Ils donneront à votre carrière une meilleure assise. Vous minimiserez les problèmes et les difficultés que vous rencontrerez en chemin. Le rythme de cette journée sera assez soutenu...

Des personnages de votre entourage professionnel ou privé multiplieront les conseils à votre égard... Mise le paquet sur ce cheval, achetez ces actions ou placez une partie de vos économies en bourse... Aujourd'hui, vous ne suivrez aucune de ces recommandations !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Dopé par la puissance de Jupiter dans votre signe, vous tâcherez de vous placer en avant afin que l'on remarque vos talents. Ce qui sera retenu par certains sera votre faculté à vous mettre sur le devant de la scène, sans tenir compte de vos collaborateurs.

Vous retrouverez votre flair pour dégoter de bonnes affaires. Vous serez aussi très réactif pour qu'elles ne vous passent pas sous le nez. Vous passerez du temps pour suivre le déroulement de toutes ces opérations, et il vous rapportera de l'argent.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Votre journée s'annoncera laborieuse, avec la nécessité de vous concentrer sur un nombre d'aspects techniques et beaucoup de détails. Mais le jeu en vaudra la chandelle, puisque vous y gagnerez en crédit auprès de personnes influentes dans votre activité.

Avec Saturne, vous devrez appliquer un plan de rigueur. Les consignes seront claires et vous devrez ajuster vos dépenses à vos revenus, examiner de près toutes vos factures et si vous vivez en famille, demander à chacun de respecter les limites du budget.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Vous travaillez bien et recevez enfin la récompense. Les rapports avec la hiérarchie sont bons. La journée est favorable à négocier un contrat. Évoquez les revenus avec un de vos chefs. Proposez vos prétentions, on vous écoute. Mais la réponse sera longue.

Les dépenses continuent d'être importantes. Elles couvrent surtout les charges. Vous calculez au plus près les frais actuels. Des dépenses sont peu élevées, mais elles sont nombreuses. Une meilleure gestion est recommandée. Elle vous évitera un déséquilibre.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Si vous travaillez avec votre partenaire, vous ne pourrez pas vous empêcher aujourd'hui de vous prendre la tête sur votre lieu de travail. Cela aura un effet déplorable sur vos collègues et sur les clients. Votre attitude sera peu commerciale...

En ce milieu de mois, vos finances commenceront à faire la grimace. En regardant votre liste de courses et en faisant vos comptes, vous vous apercevrez que vous ne pourrez pas tout acheter. Du coup, par dépit, mais aussi par colère, vous resterez chez vous.

**Promo  
Modem 4G**



**29 000 FCFA**  
au lieu de ~~39 900F~~

**- 25%**



**5 Go  
offerts**

**Jusqu'au 30 juin 2020**

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700  
www.malitel.ml  
www.facebook.com/malitel.official

SPiRiT